

Nouveau Soufflé

Semestriel de FLECI n° 4

Février 2019

DOSSIER

POLITIQUE D'INTÉGRATION
RUPTURE ET CONTINUITÉ

REGARDS CROISÉS

INTERCULTURALITÉ,
MÉTHODE ET PRATIQUES

AUX DÉLICES DES CULTURES

MUSIQUE,
LANGAGE SANS FRONTIÈRES

Sommaire

Nouveau SoufFLE
est diffusé par
Carrefour des Cultures asbl

Éditeurs responsables :

Khalil NEJJAR
Richard SAKA SAPU

Comité de rédaction :

Khalil NEJJAR
Asmae BOURHALEB
Nadia EL HALFI
Virginie PAWLAK

Ont collaboré :

les membres de FLECI
Michel VILLAN
Sylvie DE TERSCHUEREN
Etienne HUBLART
Vincent LEURQUIN
Alice PONCELET
asbl Génération Espoir
Amina Bourhaleb

Rédactrice en chef :

Asmae BOURHALEB

Graphisme :

Jennifer GILLES
Félicien MAGOS

Contact :

avenue Cardinal Mercier, 40
5000 Namur, Belgique
info@carrefourdescultures.org
tél. : 081/41.27.51

Édito	2
Dossier	3
Question d'altérité	18
Ô pays bien aimé	21
Regards croisés	26
Aux délices des cultures	36
Sur le chemin de nos activités	43
Délires en FLE	52

L'intégration des personnes étrangères est un objectif important de la Wallonie. Guidée par un principe d'égalité des chances, la Wallonie a la volonté de garantir les mêmes droits et obligations à chaque personne désirant s'installer sur son territoire, par une approche singulière et personnalisée.

Dans le cadre d'un processus d'intégration réussi, le dispositif global doit veiller à créer les conditions d'une vie collective dans un climat bienveillant, solidaire, créatif et en toute sécurité.

Le parcours d'intégration est un élément essentiel de ce dispositif. Il se développe comme un processus d'émancipation des personnes, visant à leur permettre de s'intégrer au mieux dans leur nouveau cadre de vie.

Je me réjouis dès lors que le Parlement de Wallonie ait approuvé, en date du 7 novembre 2018, le texte définissant le parcours d'intégration. Celui-ci a été renforcé afin d'amplifier les effets et le nombre de personnes bénéficiaires. En renforçant son dispositif, la Wallonie permet à chaque individu d'acquérir des aptitudes nécessaires en langue française ainsi qu'une connaissance de la société wallonne, augmentant ainsi ses chances de participer au fonctionnement de notre société.

L'intégration des personnes étrangères est non seulement une priorité sociale et humaine mais également économique. Leur permettre de trouver un logement, d'accéder à un emploi, de suivre le parcours et la vie scolaire de leurs enfants, de faire des études...est une question de bon sens mais surtout d'humanité, de respect et de dignité.

Je suis convaincue que l'épanouissement et l'intégration sociale de chaque femme et de chaque homme ne peuvent se construire que par leur développement personnel, leur participation à la société et au travers de leurs relations avec les autres.

Alda GREOLI
Ministre wallonne de l'Action sociale

POLITIQUE D'INTÉGRATION

RUPTURE ET CONTINUITÉ

L'immigration/intégration constitue un élément axial dans le débat de société. Programmes électoraux, approches citoyennes, dispositions légales, tous pointent cette thématique, selon leur grammaire, leur logiciel, leur style et leur humeur respectifs.

Depuis 1996, la législation en lien avec l'intégration a connu plusieurs modifications, évolutions, qui ont impacté la réflexion des acteurs et opérateurs du secteur mais aussi occupé l'imaginaire du citoyen.

Les dernières en date, en l'occurrence celles de fin d'année 2018, sont venues consolider les objectifs initiaux en accordant à la formation plus de temps et de contenu et à l'accompagnement une dimension sociale. Quel accueil a été réservé par les forces vives de l'intégration à ce nouvel habillement du Décret ?

Quelles impressions, quelles demandes, quelles allégations pour créer une véritable interaction entre les exigences du bien-être collectif et la force de la diversité ?

En évoquant la diversité, nous constatons que l'interculturalité est restée dans la mémoire de l'oubli. Pourtant, seul le capital culturel et linguistique des nouveaux arrivants peut donner un sens à toutes formations et démarches qui plaident l'intégration et la citoyenneté.

Nous avons choisi de donner la parole à des femmes et des hommes venant d'horizons différents, tout en ayant comme dénominateur commun des expertises et des regards susceptibles de nous faire relire nos connaissances et pratiques.

De l'approche historique à la spécifique régionale, de la formation en français langue étrangère à la dimension citoyenne, des entretiens et des annotations constituent l'étendue de ce dossier intitulé « Politique d'Intégration, rupture et continuité ».

Décret Parcours d'Intégration : un regard expert

Pour ouvrir ce dossier et relire les dernières modifications du Décret portant sur Parcours d'Intégration, nous avons choisi de faire parler l'expertise et l'action de terrain. Michel Villan conjugue ces deux caractéristiques de la manière la plus harmonieuse et nous apporte une appréciation, une analyse et un positionnement : anciennement Directeur de la Région Wallonne pôle Action Sociale, président du Centre de services et d'entreprises Nouveau Saint-Servais, et administrateur délégué du Centre de Formation Professionnelle Nouveau Saint-Servais, il fut l'initiateur du premier projet de décret sur l'intégration des migrants en Wallonie.



Michel Villan, sociologue, visage connu du paysage de l'immigration et de ses différentes facettes

J'étais à la base du Décret sur l'intégration des migrants en Wallonie. J'ai travaillé au Commissariat Royal à la politique des immigrés (où la première proposition a été formulée) et à la Région Wallonne avant d'être pensionné.

Entre l'idée première du premier avant-projet de Décret, et ce qu'un gouvernement d'abord puis un parlement ensuite vote, il y a plus que des nuances, influencées aussi par une évolution de la situation tant générale que politique. Nous en sommes ainsi actuellement à la quatrième mouture de ce Décret. Revenons sur l'histoire du Décret, afin d'appréhender par la suite les modifications qui l'ont fait évoluer .

Un fil d'histoire

Début 1993, il y eut déjà une ébauche de projet de décret sur l'intégration en Communauté française, avec l'ensemble des matières de compétence de la Communauté, mais les accords de la Saint Michel, en 1993, ont arrêté celui-ci. En 1994, la politique d'intégration a été transférée de la Communauté française au niveau de la Région wallonne et au niveau de la COCOF. Pour la Wallonie, il s'agissait de fixer un cadre dans le Décret, en fonction de ses compétences : il y eut la création des centres régionaux d'intégration, qui devaient être des lieux d'observation, de sensibilisation, des lieux où se développe un soutien à la vie associative. Parallèlement, il y eut le soutien à des initiatives locales de développement social, gérées par les migrants eux-mêmes ou par des associations issues de l'immigration, ou groupes mixtes, travaillant pour les immigrés. Il y avait donc la présence de deux types d'acteurs, qui devaient bénéficier conjointement d'un soutien afin que la vie associative puisse se développer. Le renfort a tout de suite été plus largement octroyé aux centres régionaux d'intégration.

Dans les modifications successives du Décret, on a donné aux centres régionaux un travail de première ligne, alors qu'à l'origine ils devaient s'occuper du travail de seconde ligne. Pour moi, cela n'a pas été une bonne formule : on ne peut être juge et partie. On a demandé aux associations de faire partie de l'assemblée générale, du conseil d'administration des CRI, tout en conservant un système qui permettait aux CRI d'« évaluer », de donner un avis, sur les initiatives locales. En considérant que les CRI et les initiatives locales s'occuperaient tous deux du travail de terrain, qu'ils deviennent en quelque sorte des « concurrents », on ne peut appréhender une cohérence dans l'approche. Pourtant, l'évolution s'est précisée et s'est développée en ce sens.

Aujourd'hui, dans le parcours d'intégration, les CRI ont un rôle premier. Ils ne font pas tout, et heureusement, ils travaillent aussi avec les autres associations (il en est ainsi pour l'orientation des bénéficiaires pour les cours de français langue étrangère par exemple : les CRI dirigent vers des associations reconnues ou subventionnées). En observant ce qui se passe sur le Namurois, je remarque que, dans l'ensemble, le travail commence à être réparti. Je suis très sensible à la vie associative : elle amène l'expérience du terrain ainsi que les sensibilités de celui-ci. La politique, de façon plus générale, doit prendre en compte ces aspects. Si on ne soutient pas suffisamment la dimension locale, on risque d'avoir des interventions qui ne correspondent pas assez aux besoins du terrain. Il doit y avoir des interactions entre le local et le supra local.

Dans les modifications successives du Décret, on a donné aux centres régionaux un travail de première ligne, alors qu'à l'origine ils devaient s'occuper du travail de seconde ligne.

Décret, action et éveil associatif

Depuis des années, le gros problème de la vie associative, surtout celle issue de l'immigration, est qu'elle est fort morcelée, très isolée. Des fédérations se créent, mais lentement, petit à petit. Dans le Décret, il n'y a pas d'outils, de propositions, de moyens pour faire naître ces fédérations. Il est vrai que nous votons afin que les « décideurs » mettent en place des dispositifs, mais rien n'empêche d'agir de son propre chef. Le fait qu'il n'y ait pas de proposition dans le Décret ne doit pas être un frein aux réflexions, aux actions. Agréer un dispositif ne se fait qu'après la naissance de projets chez les acteurs de base. Il est indispensable, pour un monde associatif reconnu à sa juste valeur et correctement développé, qu'il y ait davantage d'organisation, de structuration. Cette structuration ne doit pas nécessairement se penser dans les centres régionaux d'intégration. Effectivement, les CRI auraient pu avoir ce rôle, c'est là tout l'esprit du premier Décret. Mais force est de constater que cela n'a pas abouti.

Après plus de 20 ans d'existence des CRI, l'histoire a fait d'eux des corps intermédiaires : certains sont plus sensibles que d'autres à la vie associative, à son soutien ; mais ils sont de plus en plus pris par leur propre logique de gestion, le reste passe après. Fédérer, regrouper, des associations qui travaillent dans le même domaine permet de confronter les réalités, d'enrichir les débats afin d'avoir une vue panoramique de la problématique et de ses solutions et ce, pas uniquement au niveau d'une sous-région, mais au niveau de la

Wallonie, voire de l'espace francophone. Cette démarche permet aussi à des associations de pouvoir organiser des formations: journées d'études, cycles de formation, bien entendu financés. De manière générale, si les initiatives sont bien présentées, les propositions pertinentes et bien construites, la classe politique ne peut refuser d'octroyer les moyens nécessaires au développement de projets.

Le problème est que notre fonctionnement a individualisé les besoins, a fait de nous des consommateurs. Il y a parfois une appréhension à travailler avec une autre association par peur de perdre des « clients ». Il faut dépasser cette logique de concurrence qui est tout à fait contreproductive. Le principe de base, qui devrait être appliqué à l'ensemble de la société, est le suivant : le développement de la vie en société ou d'un projet associatif doit répondre à des besoins non rencontrés, être organisé et être fédéré avec d'autres réalités ou projets similaires pour avoir des évaluations, des échanges liés aux pratiques et ainsi tendre vers une efficacité plus grande.

Je suis particulièrement intéressé par toute mise en oeuvre visant à faciliter la coopération entre pays d'origine et pays d'accueil, notamment par le biais de projets liés au co-développement.

J'ai participé à un groupe de travail, au Conseil de l'Europe, pour faire aboutir une recommandation sur le co-développement. En partant du principe que les migrants - c'est le cas pour tout individu - ont des identités plurielles, et, pour le moins, une double appartenance qui devrait être davantage

Je suis très sensible à la vie associative : elle amène l'expérience du terrain ainsi que les sensibilités de celui-ci.

soutenue et valorisée. Des associations issues de l'immigration qui font un travail d'insertion dans la société d'accueil, voudraient, avec la collaboration et le soutien de pouvoirs locaux ici, développer des projets de développement en collaboration avec des associations et pouvoirs locaux dans le pays d'origine. Ces projets de soutien au développement, de rencontres et d'échanges, entre partenaires du pays d'origine et du pays d'accueil favoriseraient la reconnaissance de l'apport des migrants et créeraient une plus grande solidarité entre les régions. Cela n'a malheureusement pas beaucoup pris en Belgique, et ce, pour diverses raisons : la

vie associative a ses faiblesses et cela n'a pas été suffisamment structuré ; au niveau financier les dépenses dans le pays d'origine ne font pas partie des dépenses admissibles dans le cadre des budgets liés à l'accueil et l'intégration des migrants (la coopération au développement peut le faire, de même que certains projets européens). Ce secteur est resté très confidentiel avec l'implication des migrants eux-mêmes.

Au-delà des jumelages « folkloriques », il faut apporter un soutien aux projets de développement des pays d'origine, en impliquant les pouvoirs locaux et les associations du pays d'accueil et en particulier les associations de migrants qui ont cette double appartenance, mais aussi en impliquant les pouvoirs locaux et les associations locales des pays d'origine de façon à ce que ces projets ne soient pas des projets « clés sur porte » ou qui ne correspondent pas aux besoins prioritaires locaux.

Bruxelles, un autre parcours d'intégration/inburgering

En 2006, l'Inburgering, ou parcours civique, est mis en place en région flamande et également à Bruxelles avec l'ouverture de bureaux d'accueil bon (Bureaux d'Accueil Bruxellois pour l'Intégration Civique). Depuis, plusieurs évolutions et modifications se sont développées pour offrir forme et corps à l'actuel Décret bruxellois. Un regard, une analyse et un parallélisme pour approcher un parcours d'accueil propre à la réalité communautaire de Bruxelles. Sylvie De Terschueren apporte une lecture qui met en avant des précisions à la spécificité de la capitale.



Sylvie de Terschueren,
chargée des questions
d'Intégration au Ciré

Le parcours d'accueil francophone ne verra le jour qu'en 2014, dans les arrêtés d'exécution du Décret de 2013, et avec l'ouverture des BAPA¹ en 2016. La politique d'accueil francophone à Bruxelles est donc relativement récente.

Nous avons en région bruxelloise deux décrets : le Décret COCOF et le Décret Inburgering flamand. Le paysage bruxellois est très complexe, et en matière de politique d'accueil et d'intégration il l'est particulièrement.

Le Décret bruxellois évolue, tout comme celui du Parcours d'Intégration wallon. Ainsi, en juillet 2017, une ordonnance bruxelloise est votée. Elle vise à instaurer le caractère obligatoire du parcours d'intégration, mais également à donner un cadre matériel au Parcours d'Accueil bruxellois : il s'agit notamment de répartir les places d'accueil

entre les opérateurs francophones et flamands. L'objectif est aussi de définir le cadre général du Parcours d'Accueil (question des sanctions, des exemptions, des attestations...) via des arrêtés d'exécution qui ont été pris en Juillet 2018. Nous sommes actuellement à l'étape de la prochaine signature d'un accord de coopération entre la COCOF, la communauté flamande, et la COCOM². L'accord de coopération est nécessaire pour la mise en place du Parcours d'Accueil obligatoire à Bruxelles. Les différentes entités ont beaucoup travaillé en 2017-2018 et sont arrivées à un accord sur le contenu. Le gouvernement flamand a déjà donné son accord, on attend celui de la COCOF et de la COCOM, ces deux instances étant en cours de finalisation des consultations du secteur.

L'obligation du Parcours d'Accueil devrait être effective en 2020 : le processus est long et complexe, à cause de la réalité institutionnelle de Bruxelles, mais est également rendu difficile pour des raisons financières et budgétaires. La Région bruxelloise n'a pas les moyens, au regard de l'afflux particulièrement important de primo arrivants sur son territoire (par rapport aux

¹ Bureaux d'accueil des primo-arrivants

² Commission communautaire commune

³ Définition du primo-arrivant selon le Décret : titre de séjour depuis plus de 3 mois et en Belgique avec un séjour légal depuis moins de 3 ans. Primo-arrivant = l'étranger majeur, de moins de 65 ans, qui séjourne légalement en Belgique depuis moins de trois ans et qui est inscrit pour la première fois avec un titre de séjour de plus de trois mois au registre national d'une commune du territoire bilingue de Bruxelles-Capitale.

deux autres Régions). La réalité budgétaire est compliquée : nous avons sur Bruxelles 4000 places en BAPA, 4000 pour les bureaux flamands, alors qu'on évalue l'arrivée de 13 000 primo arrivants, annuellement, hors Union Européenne, et cela sans compter la prise en compte rétroactive de l'arrivée, sur les 3 ans³. Le Ciré, lui-même impliqué dans la politique d'accueil des primo-arrivants, a une connaissance plus importante du Décret COCOF que du Décret de l'inburgering.



Tous les primo-arrivants seront soumis à l'obligation. Mais on craint qu'il y ait un problème d'offre par rapport à la « demande ». Actuellement l'offre suffit, les personnes volontaires pour les formations linguistiques, les ateliers de citoyenneté, peuvent par exemple s'inscrire sans passer par un bureau d'accueil : elles suivent les formations en promotion sociale, dans le secteur de l'éducation permanente, en cohésion sociale, ou même dans des organismes d'insertion socioprofessionnelle. Avec l'obligation cela va se compliquer. C'est pourquoi l'arrêté prévoit comme motif de suspension de l'obligation de suivi, le fait de figurer sur une liste d'attente, en raison du manque de place disponible. Précision non négligeable : les personnes soumises au Parcours d'Accueil pourront toujours choisir entre les bureaux d'accueil flamands ou francophones. L'ordonnance bruxelloise vient régir l'obligation mais c'est à la COCOF et à la communauté flamande de proposer les Parcours d'Accueil et de les financer. Cela constitue notamment un frein à l'avancée difficile du processus de signature de l'accord de coopération : la COCOF risque de ne pas disposer de moyens suffisants pour suivre l'obligation du Parcours d'Accueil pour l'ensemble des primo-arrivants qui s'adresseront à elle ; sans compter les primo-arrivants qui voudraient suivre le parcours sur base volontaire...

**Il n'y a pas d'espace
qui rassemblerait
tous les opérateurs
œuvrant en matière
d'intégration.**

Acteurs de terrain ?

Les BAPA agréés, de manière décrétable, organisent le Parcours d'Accueil. Ils dispensent un accompagnement, offrent divers volets : bilan social, 10h de formation en droits et obligations, puis formations linguistiques et citoyenneté. Pour le volet linguistique, les BAPA ont des accords avec des opérateurs linguistiques, dont le Ciré, sur la base de conventions avec la COCOF. Outre les bureaux d'accueil, seuls les opérateurs linguistiques sont concernés par le Parcours d'Accueil.

L'obligation aura un impact sur ces opérateurs. Le premier impact est financier, et positif : par le biais de la convention entre opérateurs et COCOF, davantage de moyens seront dégagés pour les cours de langue pour les primo-arrivants (notons que cela se fait parfois au détriment d'autres publics : davantage d'opérateurs se spécifient pour le public primo-arrivant). Le deuxième impact se situe au niveau de la dimension pédagogique : les opérateurs linguistiques sont vigilants quant à l'évolution qu'implique l'obligation. Effectivement, on n'apprend pas de la même manière lorsqu'une démarche est totalement volontaire, ou lorsqu'elle est obligatoire. Les opérateurs recommandent, d'ailleurs de garder un rôle pédagogique et pas un rôle de contrôle. Ainsi, les opérateurs préconisent notamment que l'obligation s'en tienne à la participation et non aux résultats.

La COCOF, quant à elle, est en train de réviser son Arrêté, avec des évolutions globalement positives, dont la plus importante est la diversification de l'offre : davantage de flexibilité au niveau des horaires, des modules proposés en alphabet latin pour les personnes qui ne le connaissent pas, un renforcement du nombre d'heures en français et une augmentation forfaitaire pour les opérateurs linguistiques.

Concernant la formation à la citoyenneté pour les primo arrivants, à Bruxelles, elle est proposée soit par les BAPA, soit par d'autres opérateurs (associations, promotion sociale, CPAS). Les personnes peuvent actuellement les ateliers

où elles le souhaitent ou le peuvent (en raison de la saturation). Quand l'obligation sera effective, les primo-arrivants s'adresseront exclusivement aux BAPA. On remarque déjà un nouveau public qui se profile chez les autres opérateurs : les personnes qui sont là depuis 5 ans et sont en demande de nationalité. Au Ciré, en tant qu'opérateur reconnu par la COCOF pour nos ateliers, nous remettons une attestation en fin de formation qui est prise en compte dans le cadre du processus d'obtention de la nationalité. Néanmoins, suite à la modification du code de la nationalité, pour prouver son intégration, il sera demandé non la preuve de suivi d'un cours d'intégration mais la preuve de suivi d'un parcours d'intégration / Inburgering ou parcours d'accueil. Cette modification est majeure: les personnes en demande de nationalité ne devront plus seulement suivre des ateliers de formation citoyenne, cela ne sera plus suffisant. Une disposition transitoire prévoit que tout cours entamé avant le 2 juillet 2021 sera encore pris en compte comme preuve d'intégration. Mais cela posera un problème pour le public qui séjourne en Belgique depuis plus de 3 ans (et n'a donc pas accès aux bureaux d'accueil) et se trouvant dans les positions les plus vulnérables (personnes pas en mesure de prouver leur intégration par un diplôme obtenu en Belgique, une formation professionnelle d'au moins 400 heures ou un travail ininterrompu de 5 ans), ou qui n'est pas soumis à l'obligation et risquent du coup de ne pas avoir accès au dispositif faute de moyens (comme c'est le cas des Européens).

Le code de la nationalité influencera donc fortement le suivi du parcours d'accueil.

Fédération ?

Sur Bruxelles, il n'y a pas d'équivalent des CRI wallons, mais une série d'opérateurs, d'acteurs, financés, qui interviennent dans l'Intégration: formations linguistiques, citoyenneté, accompagnement socio-professionnel... Nous n'avons pas, à Bruxelles, un organisme chargé de fédérer les opérateurs et organismes œuvrant en

Le processus est long et complexe, à cause de la réalité institutionnelle de Bruxelles, mais également pour des raisons financières et budgétaires.

matière d'Intégration. Les Décrets posent le cadre et le régissent. Néanmoins, sur Bruxelles nous avons le Centre régional d'appui en cohésion sociale (CRACS). Le Cracs a pour mandat d'évaluer l'application des décrets accueil des primo-arrivants et cohésion sociale. Il doit aussi organiser des rencontres thématiques avec les acteurs de la cohésion sociale.

Les opérateurs d'ateliers citoyens financés par la Cohésion sociale et les BAPA vont se réunir, à l'initiative du Cracs, avec différents objectifs: réfléchir, échanger des outils (par exemple: unifier l'attestation donnée en citoyenneté, réfléchir à la question de la saturation de l'offre...). Il y a donc bien des espaces d'échange et de réflexion mais c'est surtout pour les BAPA et la Cohésion sociale. Il n'y a pas d'espace qui rassemblerait tous les opérateurs œuvrant en matière d'intégration.

ISP ?

Dans notre Décret il n'y a pas de volet réservé à l'ISP. Il est juste prévu une orientation vers les acteurs actifs dans le domaine de la formation et de l'emploi. Ce volet n'est pas pensé dans le cadre du Décret, parce que le législateur a considéré que la demande d'accompagnement socio-professionnel pouvait être absorbée par les acteurs de l'ISP existants. Mais l'orientation vers les acteurs classiques montre ses limites par rapport au public primo-arrivant. Il conviendrait de prévoir un volet spécifique d'accompagnement socio-professionnel flexible adapté aux besoins particuliers des PA, au sein des bureaux d'accueil (BAPA), sur base notamment de conventions avec les organismes régionaux compétents.

Accompagnement sociojuridique ?

S'il apparaît, dans le volet primaire de l'accompagnement (bilan social), la nécessité de proposer un accompagnement socio-juridique les BAPA orientent généralement vers les acteurs spécialisés du secteur .

Le Décret 07 décembre 2018, en lettres et en chiffres

Etienne Hublart, responsable de projets au sein du Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration, s'exprime sur les modifications du Décret, apporte des précisions sur leurs enjeux, et s'interroge sur leurs forces et leurs limites, leurs impacts sur les acteurs et les bénéficiaires concernés.



Etienne Hublart, responsable de projets au DisCRI

Les modifications du Décret Parcours d'Intégration impacteront deux types d'acteur: les acteurs de terrain (les associations, les opérateurs) et les bénéficiaires du Décret parcours d'intégration (les primo-arrivants, en l'occurrence).

Généralement, on peut dire que le Décret va mobiliser davantage de temps et d'énergie pour les opérateurs concernés et, par le renforcement de l'obligation, présente un caractère un peu plus formel en ce qui concerne les différents « services » proposés. Il est à noter que, pour les formations en français langue étrangère et la formation de citoyenneté, les heures sont renforcées mais la période impartie pour suivre les dites formations reste la même (les 18 mois prévus auparavant). De ce fait, et également du fait de l'obligation en elle-même, il y a davantage de pression sur les bénéficiaires du parcours d'intégration et les organismes qui le proposent.

Il est certain que le renforcement en termes d'heures des formations ne peut qu'être bénéfique à ceux qui en bénéficient : les ateliers citoyens seront plus développés et la formation en langue plus aboutie, mais cela risque de poser problème à des personnes, primo-arrivantes ou non, qui n'ont pas le temps nécessaire à cause d'un travail ou parce qu'elles gardent leurs enfants, ou encore parce qu'elles éprouvent des difficultés de transport (frais, accessibilité).

En définitive, le Décret se déploie dans un contexte social : son impact dépendra aussi des moyens qui seront engagés par les pouvoirs publics pour le mettre en place et des opportunités pour favoriser l'entrée dans le parcours d'intégration par les bénéficiaires : y a-t-il suffisamment de places d'accueil en crèche, les frais de transport sont-ils remboursés ? Le Décret venant de paraître, nous ne connaissons pas précisément les moyens qui vont être débloqués. Il s'agira d'attendre un peu avant de pouvoir évaluer ce point objectivement. Néanmoins, il est évident que les moyens ont été augmentés : ainsi, en 2007 les subventions accordées aux opérateurs privés et publics dans le cadre des appels à projets étaient de 37 millions d'euros. En 2017 il s'agissait de plus de cinq millions d'euros (pour les opérateurs agréés, en 2017 le montant était d'environ deux millions d'euros, ceci sans prendre en compte les subsides facultatifs). Effectivement, il y a de la part des pouvoirs publics un accroissement des moyens, ceci est un fait objectif. Mais sont-ils suffisants ? Et le seront-ils avec l'application du nouveau Décret ? L'évaluation à réaliser est double : d'un côté, l'évaluation des services offerts dans le cadre du parcours d'intégration, de leur existence, de leur accessibilité, mais également de tous les facteurs qui favorisent l'entrée dans le parcours d'intégration (par exemple, le cas des crèches que nous avons évoqué plus avant : il est clair que ce n'est pas le ministère de l'Action sociale qui peut résoudre ce problème et financer à lui seul le développement de crèches).

Concernant l'évolution du Décret par rapport à la structure des opérateurs, elle poursuit le chemin tracé par les décrets précédents, à travers deux aspects. Le premier aspect est la restauration

du champ des opérateurs (par exemple avec l'agrément). L'hypothèse que je pose, et qui a été discutée à plusieurs reprises, est que nous allons vers un réseau d'associations agréées, tandis que l'appel à projet devient plus marginal. La tendance est nettement marquée : la Wallonie cherche à s'appuyer sur un réseau structuré ayant des financements récurrents via l'agrément, alors que les centres régionaux deviennent des intermédiaires entre la Wallonie (et donc l'administration et les pouvoirs politiques,) et le terrain. Le Décret ne stipule pas exactement cela mais il est apparent que ce processus s'inscrit dans son évolution.

Le deuxième aspect est « l'imposition » de conditions de plus en plus pointues aux opérateurs : à la fois en termes de services donnés mais également de compétences que les associations doivent acquérir : c'est ce que l'on appelle communément « la professionnalisation », réel enjeu pour les acteurs du monde associatif.



Pour l'instant, les interactions entre les opérateurs et les décideurs se déploient de la manière suivante : via les centres régionaux (un certain nombre d'opérateurs sont présents dans les instances décisionnelles et ils sont, selon les centres régionaux, présents dans les assemblées générales, le conseil d'administration... Par exemple, au CRILUX, la moitié des membres du conseil d'administration est « constituée » par des opérateurs) ou par des contacts directs entre les opérateurs et le ministère (via des partis politiques,

des syndicats...). Le territoire wallon étant peu étendu, il y a beaucoup de voix pour influencer sur les décideurs : cela va du contact personnel, à une appartenance à une même mouvance politique ou syndicale, jusqu'à des voies plus structurelles ou organisationnelles d'organisation qui se regroupent entre elles sur base de facteurs communs.

En définitive, le Décret se déploie dans un contexte social : son impact dépendra aussi des moyens qui seront engagés par les pouvoirs publics pour le mettre en place et des opportunités pour favoriser l'entrée dans le parcours d'intégration par les bénéficiaires.

Au sens large, la question qui se pose est celle de la fédération : l'idée que les opérateurs qui évoluent sur des mêmes axes se regroupent afin de pouvoir parler d'une seule voix avec les pouvoirs politiques et l'administration. Les fédérations existent mais sont plus ou moins organisées en fonction des secteurs : ainsi le secteur de l'insertion socioprofessionnelle est

assez structuré et bien organisé. Les secteurs s'organisent, de manière générale, et c'est très appréciable.

Une manière de stimuler, de favoriser la fédération est de développer le réseau d'associations agréées. Au contraire de l'appel à projet, qui place ceux qui en bénéficient dans une grande insécurité, une incertitude, l'agrément fait vivre la structure et permet de la pérenniser. L'agrément permet ainsi, à travers le confort et la stabilité qu'il apporte, d'avoir davantage de temps (et d'envie parfois) pour se fédérer.

L'évaluation du parcours d'intégration est un processus difficile. Il s'agit en fait d'évaluer les bénéfices à la fin du parcours du bénéficiaire mais aussi quelques mois ou un an après pour étudier les résultats, sur le terrain, des formations qui ont été dispensées : l'intérêt du parcours d'intégration et des différentes formations et composantes qui s'y inscrivent n'apparaît pas toujours immédiatement. Il faut prendre en compte, également, que l'évaluation se fait souvent par l'opérateur lui-même et pas systématiquement par une institution ou un organisme extérieurs.

Annotations de l'opérateur

Les formateurs sont, par excellence, les acteurs les plus concernés par les modifications apportées au Décret Parcours d'Intégration. Comment approchent-ils cette évolution ? Comment conjuguent-ils les exigences de cette réforme avec la réalité de terrain et les spécificités du public ? En somme, comment faire de ces nouvelles règles un moyen pour offrir sens et efficacité à l'esprit de l'intégration citoyenne ?



Alice Poncelet,
animatrice de projet à
asbl Cepag-Afico.

Depuis quelques années, nous avons développé notre pôle formation Intégration / Citoyenneté, et entrepris des actions s'inscrivant dans les appels à projet. Nous sommes également de plus en plus actifs en matière de Diversité/Interculturalité. Dès lors, nous sommes impactés par le Décret. Par exemple, pour la formation de citoyenneté, nous dispensons des modules de 40 heures (nous dépassons les 20 heures prévues afin de pouvoir conserver un espace éducation permanente au sein de la formation). Désormais il s'agira de modules de 60 heures, et avec davantage de cadre au niveau contenu et modalités de participation. J'étais convaincue que les heures allouées à la formation citoyenneté n'étaient pas suffisantes, le renforcement peut donc être bénéfique mais il faudrait pouvoir offrir un espace-temps qui convient aux bénéficiaires afin qu'ils puissent suivre la formation dans de bonnes conditions: la contrainte ne peut être porteuse. Cela m'interpelle, et je me demande quels impacts auront ces mesures, sur le terrain.

Je pense que la problématique et ses enjeux ne sont pas intégrés par les décideurs.

Concernant l'autre volet sur lequel nous travaillons, à savoir l'insertion socioprofessionnelle, je suis surprise que les volets de formation FLE et Citoyenneté soient assez débattus et présents dans le Décret tandis que l'insertion des personnes dans le monde du travail est laissée dans l'ombre, que depuis quelques années on ne parle que d'appels à projet « one shot » et, reflet de cette application, sort du Décret. Je pense que la problématique et ses enjeux ne sont pas intégrés par les décideurs.

Nous faisons partie de fédérations, et nous tâchons de mettre en avant la problématique et le questionnement sur le manque de représentation groupale, de revendications des ILI au niveau politique. La conscientisation avance, mais lentement, et j'ai la nette impression que la parole des associations n'arrive pas nécessairement jusqu'au monde politique. La conjoncture, avec le délai des élections, bouleverse les plateformes et les CRI qui vont entreprendre quelques actions. Mais il est plus judicieux que la fédération émane des associations elles-mêmes. C'est parfois fastidieux, il y a eu quelques tentatives plus ou moins abouties, mais la fédération est indispensable : il faut se positionner, ne pas laisser les politiques décider pour nous.



Nous, en tant que formateurs, soulevons plusieurs points à travailler : la question de l'harmonisation des opérateurs, entre eux, et dans les cours et les tests,

notamment le test de positionnement, afin de faciliter le processus de mise en route des formations pour les bénéficiaires. C'est le point qui nous importe le plus.

Au niveau de l'augmentation des heures, nous jugeons cela très positif. Pour les apprenants, les heures auparavant prévues pour la formation de langue étaient largement insuffisantes.

Nous n'émettons pas de critique particulière, pour l'instant.

De fait, nous avons besoin de voir l'impact de ces mesures sur les pratiques de terrain avant de pouvoir les évaluer.

Nous ne travaillons pas la Citoyenneté en tant que telle à Vis-à-vis. J'ai des échos de la part de bénéficiaires de formation à la Citoyenneté : ils n'en voient pas toujours l'intérêt. Mais dans mes pratiques, je remarque que les apprenants sont de plus en plus au fait des législations : notamment tout ce qui concerne les attestations. Le public que nous recevons change.

Pour moi la séparation entre FLE et citoyenneté n'a pas lieu d'être : l'un va avec l'autre. Il en est de même pour l'Interculturalité.

Au niveau de l'Interculturalité, on essaie de l'intégrer dans nos formations FLE, mais cela reste basique. Pour nous le fait qu'elle ne soit pas représentée davantage dans le Décret n'est pas un problème. Si nous voulons la travailler, libre à nous.

Concernant la fédération des opérateurs, sur la Région de Namur, il y a des espaces de travail et de rencontres, mais tout ce processus est lent, espacé, insuffisant. Pour avancer dans le travail de concertation, il faut davantage de rencontres, un agenda, plus de structure et des objectifs clairs. J'ai le sentiment que les opérateurs, sur Namur, ne se connaissent pas suffisamment. Il faut d'abord une première base : apprendre à se connaître, ne pas avoir peur, oublier cette notion de concurrence. On est toujours à la recherche de subsides. Les moyens doivent être plus largement octroyés ; cela permettrait peut-être de restreindre cette idée de concurrence.

*Vincent Leurquin,
formateur chez Vis-à-Vis*

L'interculturalité, la mémoire de l'oubli

Les modifications du Décret n'ont pas suscité des interrogations majeures, ni fait l'objet d'une résistance unanime ; elles ont été appréciées dans leur dimension arithmétique sans souci de leur mesure qualitative. Cependant, l'Interculturalité, tout au long des processus qui ont engendré ces modifications, a éveillé l'esprit critique des uns et des autres, pour se questionner, et se prononcer sur l'oubli de l'Interculturalité entre les lignes et les dispositions du décret relatif au parcours d'intégration.

Croiser à nouveau les regards dans ce dossier , et inviter les experts et les opérateurs à se prononcer, est une manière d'offrir à cette revendication plus d'espace et plus de force.

Je crois beaucoup à la dimension interculturelle qui malheureusement a été très peu prise en compte dans le premier Décret : on a transféré les compétences de la Communauté à la Région. Puis l'intégration, au sens éducation permanente / dimension culturelle a été laissée à la Communauté. Pourtant toutes les associations faisaient en partie de l'expression culturelle, de la dimension interculturelle (même en ISP, on ne le fait pas indépendamment d'un contexte). Disséquer cela a été le premier gros problème : soutenir une association par la Communauté et conjointement par la Région. Le seul domaine où la volonté existait de rendre les actions complémentaires était le Fond d'impulsion à la politique de l'immigration (FIPI) : la Communauté soutenait davantage des projets à dimension interculturelle et la Région des projets liés à l'ISP, mais avec une analyse complémentaire.

Aujourd'hui selon les sensibilités politiques, on soutient davantage les projets à dimension interculturelle ou d'autres dimensions. Tant que la Communauté et la Région restent « distinctes » ce sera difficile. Si l'Éducation Permanente, comme l'enseignement, suivait une gestion politique d'ensemble, peut-être qu'il y aurait plus de cohérence et de complémentarité dans les actions. Ceci dit, on voit déjà la difficulté de collaboration entre l'enseignement et le secteur culturel, par exemple, comme entre ISP et

enseignement, il y a de grandes avancées à faire, à penser.

Ce qui est prévu dans le Parcours d'Intégration (PI) est les prémisses. Ce n'est pas un PI, c'est un parcours qui amènera la personne à un peu plus de connaissance du contexte dans lequel il vit (langue, citoyenneté ; us et coutumes, infos sur institutions...). Mais cela ne constitue par l'intégration à la société : l'intégration est un processus plus complexe, qui se construit quotidiennement et non de manière ponctuelle.

Cela n'est pas assez pensé, et mis en place, aujourd'hui. Effectivement, cela demande une grande énergie mais surtout une volonté indispensable des politiques et décideurs. Mais une fois les espaces mis en place, le reste suivra : se connaître mieux et évoluer ensemble.

À cet effet, il faut donner des possibilités et du soutien à ceux qui proposent des espaces d'échanges.

L'intégration passe par le travail, la vie de quartier, la vie associative, tout cela fait de l'individu un acteur social, et un acteur de changement. Pour moi l'interculturalité c'est comme l'intégration : un processus long qui passe par différents paramètres. Au Commissariat Royal à la Politique de l'Immigration on retrouve les principes suivants : les lois en vigueur doivent

être respectées (le législateur, le parlement, peuvent les changer mais si elles sont là ils faut s'y soumettre), les valeurs fondamentales doivent être respectées (elles sont évolutives, et le respect ne passe pas nécessairement par l'application de ces valeurs), il y a également la question de participation. Il faut favoriser celle-ci, afin de dépasser le stade de consommateur, être acteur. La dernière dimension, que l'on oublie

souvent, est celle de la diversité culturelle. Dans le respect des lois et valeurs fondamentales, la diversité doit être promue. Une société ouverte est beaucoup plus dynamique qu'une société fermée. Il faut créer des espaces de rencontre pour dépasser la peur de l'autre. La rencontre de l'altérité, dans sa dimension interculturelle est une richesse certaine.

Michel Villan

L'Interculturalité a toujours existé, en marge du Décret. Je ne comprends pas qu'elle ne soit pas davantage valorisée, et même « instituée ». C'est certainement très maladroit, mais je ne peux imaginer que cela soit une volonté politique claire. Il s'agit peut-être là de faire passer les autres volets, jugés prioritaires par rapport à l'Interculturalité. On peut se demander si la Citoyenneté, à l'heure actuelle, n'est pas présentée comme la

Et, de fait, les questions d'interculturalité sont-elles bien comprises, les enjeux sont-ils intégrés ?

« solution miracle », à privilégier. En réalité, on ne peut distinguer citoyenneté/interculturalité et même apprentissage de la langue. Et, de fait, les questions d'interculturalité sont-elles bien comprises, les enjeux sont-ils intégrés ? Quelle est la vision de l'Interculturalité dans la politique d'Immigration/Intégration ? L'intégration ne peut se passer que dans l'interculturalité, qu'au travers d'une démarche, d'une approche interculturelle.

Alice Poncelet

En rencontrant le public, on s'intéresse normalement à l'Interculturalité : les bénéficiaires de nos formations sont tous issus de diverses cultures, et le formateur possède la sienne également ; afin de faire un pas vers l'autre il s'agit d'utiliser des pratiques interculturelles. Nous réalisons aussi des petits débats en classe, des réflexions. L'Interculturalité est une clé d'ouverture vers le monde extérieur. Pourtant, la place de l'Interculturalité ne va pas de soi dans la société. Nos apprenants, à qui on présente la Belgique comme un pays ouvert et accueillant, sont déstabilisés quand leur rapport au monde extérieur leur renvoie parfois l'image contraire.

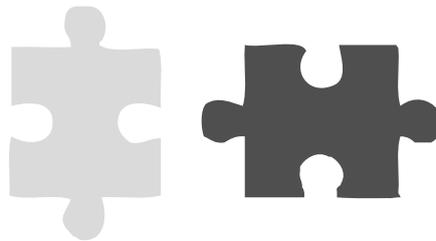
D'autant plus qu'ils ont dû eux-mêmes faire des efforts, dépasser leurs peurs, pour aller vers les autres.

L'Interculturalité est nécessaire pour l'intégration. Personnellement je n'apprécie pas ce terme d'intégration, au sens où il est souvent employé. Le processus du vivre-ensemble doit fonctionner dans les deux sens : l'arrivant arrive avec un bagage et doit prendre en compte celui de l'accueillant, tout comme l'accueillant possède son bagage et doit prendre en compte celui de l'arrivant.

Vincent Leurquin

Il s'agit d'abord, quand on parle d'Interculturalité, de différencier « multiculturalité » et « interculturalité ». Une société multiculturelle superpose les diversités, elles ne se frottent ni ne se confrontent, tandis qu'une société interculturelle oblige aux interactions : il faut être capable d'accepter la différence, la diversité au quotidien. L'interculturalité est une démarche, elle bénéficie, au contraire, de la multiculturalité, du mélange, du dialogue, de la confrontation, de la reconnaissance, de la négociation, elle permet de bousculer, de se laisser bousculer, d'être capable de faire des concessions, des compromis, de construire ensemble.

L'interculturalité est le centre de tous nos projets parce que c'est un besoin social continu. Travailler l'interculturel seulement dans le parcours d'accueil serait insuffisant puisqu'il n'y a pas de confrontation directe avec la société d'accueil. En effet, les apprenants restent entre primo-arrivants. Le fait que le Parcours d'intégration vise les primo-arrivants ne doit pas éluder le fait que les primo-arrivants travailleurs (donc hors parcours) et les personnes étrangères ou personnes d'origine étrangère non primo-arrivantes ont aussi besoin du travail interculturel.



Dans la société belge, nous percevons l'interculturalité comme marginale, elle dépend des quartiers, des professions, des écoles... Il semble que la démarche interculturelle résulte souvent d'une décision prise par le citoyen, un jour, suite à un évènement ou une rencontre. L'arrivée des réfugiés dans la région a bousculé positivement certaines personnes qui se sont alors investies. Nous espérons que cette sensibilisation porte ses fruits, qu'elle empêche la crainte de l'autre sur le long terme, comme ce fut le cas lors de la vague migratoire dans les années 60 et 70 et ensuite. L'accueil fut très positif et porteur sur le long terme mais différents facteurs ont détérioré au fil des décennies cette proximité entre les populations exilées et le pays d'accueil. On peut espérer un renouveau du sentiment d'accueil des exilés grâce à l'arrivée des réfugiés,

et que ce lien soit créé pour longtemps. Dans les années 60 et 70, l'accueil était assuré par la population, les voisins, les collègues...

Le Parcours d'intégration, assuré par l'Etat, s'avère bien utile car l'apprentissage du FLE, le fonctionnement des institutions et les codes culturels inconscients ne peuvent pas être assurés par la population. En effet, contrairement aux croyances, le travail ne suffit pas pour s'intégrer. Oui, il offre des contacts sur le lieu de travail, le logement, la nourriture, c'est-à-dire les besoins primaires, mais pas d'intégration socio-culturelle suffisante, avec pour corollaire une non-intégration, comme ce fut le cas pour une trop grande partie de la population présente depuis un demi-siècle.

Par contre, dans notre association, elle représente un nouvel ADN, ADN vieux de 15 ans maintenant, car notre association, avant cela, était communautaire. Lorsque l'association a voulu s'ouvrir au public du pays d'accueil, par besoin en fait, certains membres ont vécu la démarche comme une trahison car l'association ne leur semblait plus être au service des membres de la communauté. Proposer l'action interculturelle relevait d'une prise de risque énorme, mais les résultats sont positifs à la fois pour les membres de l'association et pour la population locale.

Concrètement, nous nous incluons dans une démarche interculturelle au quotidien. Ainsi, la méthodologie de la Formation à l'Intégration est interculturelle : les participants confrontent leurs cultures, c'est-à-dire leurs représentations et leurs valeurs. L'objectif interculturel est inhérent au cours de « français langue étrangère », il traverse le cursus, et à travers nos initiatives nous menons des projets rassembleurs des populations d'origine belge et d'origine étrangère. Pour nous, l'Interculturalité et l'Intégration sont les deux faces d'une même pièce, l'une ne va pas sans l'autre et inversement.

asbl Génération Espoir

Dans le Décret, on ne parle pas d'Interculturalité mais, dans les arrêtés il est prévu que les formateurs des ateliers citoyens doivent suivre une formation à l'Interculturalité (formation dispensée par le CBAI). Concernant les formateurs FLE, ils peuvent suivre la formation à l'interculturalité mais ce n'est pas obligatoire. Quand on s'adresse à des

formateurs en atelier citoyen il apparait évident que la dimension interculturelle est présente dans les formations. À l'inverse de ce que vous pouvez constater en Wallonie, à Bruxelles, même si le Décret ne le prévoit pas, l'Interculturalité est tout à fait présente dans les ateliers citoyens.

Sylvie De Terschueren

Les CRI ont demandé que l'axe Interculturalité fasse l'objet d'un agrément, au même titre que d'autres axes, afin qu'il puisse être pérennisé. On peut se demander pourquoi cet agrément n'a pas été proposé ? Je constate que l'axe interculturalité, dans le dernier appel à projet, est plus valorisé que précédemment. De ce côté-là il y a un progrès. Néanmoins, on peut regarder les choses sous un autre angle : l'axe Interculturalité peut être pérennisé, mais il faut que les opérateurs soient en capacité d'entrer dans une démarche interculturelle. Certains opérateurs, tel Carrefour des Cultures, sont entraînés « dans » cette démarche, mais d'autres en sont loin. Je peux, malheureusement poser un cas caricatural, mais bien réel, pour illustrer mes propos : chez certains opérateurs, on pense qu'à partir du moment où deux personnes de cultures différentes sont en présence il s'agit là d'interculturalité ! Certes, il y a un énorme travail à faire : nous dispensons des formations à l'interculturalité, mais l'interculturalité est un domaine très compliqué car il ne suffit pas d'acquérir des savoirs, il faut s'approprier la démarche interculturelle, et les formations ne sont peut-être pas suffisantes ou pas bien orientées. Je pense qu'il faudrait sûrement allonger les formations : le CBAI à Bruxelles propose une formation longue mais, sur le territoire wallon, je ne pense pas que ce soit le cas. J'estime également que tous les opérateurs ne sont pas nécessairement en demande d'une telle formation.



De fait, bien que l'interculturalité ne soit pas présente dans le Décret, qu'elle ne constitue pas un axe agréé, elle apparaît dans les exposés du

motif. La Wallonie n'a de cesse d'affirmer que le modèle d'intégration est un modèle interculturel.

Pour ma part, je pense qu'il faut réfléchir à cette question dans un cadre plus global, dans ce que l'on appelle le modèle d'État Social Actif. Actuellement, en résumé, le bénéficiaire est responsable de son parcours d'intégration au même titre qu'il est responsable du fait de trouver un emploi, et l'État offre des services les plus efficaces possible pour que les plus capables, les plus motivés, atteignent cet objectif de responsabilisation. En matière d'intégration, ces services sont les formations de français langue étrangère, l'insertion socioprofessionnelle (bien qu'elle ne soit plus dans le Décret), la citoyenneté, l'accompagnement juridique et l'accompagnement social même si certains services évoluent dans un cadre collectif, l'objectif est individualisé.

L'axe de l'interculturalité se retrouve dans une autre sphère, celle du « vivre-ensemble » (même si ce terme est controversé il est utilisé ici dans un sens précis) : l'intégration n'est pas de la seule responsabilité des personnes migrantes, l'intégration et sa réussite (encore faut-il définir l'intégration) est de la responsabilité de tous. C'est une question qui implique tous les acteurs de la société : les corps intermédiaires, les institutions, la société civile.... L'action est donc collective, et cette idée de « collectif pour le collectif » n'est pas dans l'air du temps. Dans les années 70, par exemple, le travail communautaire était assez répandu mais aujourd'hui toutes les initiatives de la sorte sont réduites à peau de chagrin. La tendance lourde du système est néolibérale et met l'accent sur l'individu et son individualité, certainement pas sur les transformations sociales et l'engagement collectif.

Etienne Hublart

“

*Approcher l'autre dans sa spécificité,
sa profondeur, son silence et son
mouvement.*

*S'approprier son essence et nourrir le soi
et le moi de notre conscience.*

*Rubrique dédiée à la rencontre avec la
Diversité.*

”

IDENTITÉ ET ALTÉRITÉ

« Michaela Bottkova est une artiste slovaque de la région de Trenčín. Diplômée d'un master en « Nouveaux médias » de la faculté des beaux-arts de l'Université Technique de Kosice, elle travaille habituellement avec la vidéo et des installations. Elle est reconnue en tant que jeune artiste talentueuse, qui se préoccupe des sujets portant sur l'identité, la recherche de sa propre identité et des réponses à diverses questions sociales ».



Michaela Bottková, nouvelle jeune membre de la famille namuroise, participante de FLECI

C'est moi. Ou, pour être juste, c'était moi. C'est comme ça que j'étais présentée à quelqu'un, dans le passé. Peut-être à une nouvelle galerie, à un nouvel ami étudiant artiste ou encore à un collègue de la scène artistique lorsque je visitais

son pays et que je souhaitais me présenter officiellement. Est-ce que je m'identifie à tout cela? Oui. Mais est-ce encore important aujourd'hui? Pas vraiment.

Maintenant, je deviens ma propre expérimentation. Je deviens ma propre œuvre/création. Peut-être était-ce déjà le cas avant, mais maintenant, c'est sans caméra. Aujourd'hui, je me confronte à nouveau à des questions

d'identité. Je me suis installée en Belgique il y a six mois, suivant mon cœur qui m'y a amenée. Vous savez, parfois l'on se trouve face à des décisions qui peuvent faire virevolter votre vie et la faire trembler jusqu'à ses plus profondes fondations. Vous avez beaucoup de peurs, mais vous le faites quand même.

Donc, me voilà, vivant dans la capitale de la Wallonie, sans parler un français approprié, respirant l'atmosphère d'une nouvelle ville, d'un nouveau pays, avec tout ce qui va. Est-ce que j'aime ça? Oui, j'adore ça, avec tout ce que cela comporte de batailles et des challenges au quotidien. Et ce dans toute une série de situations. Quand vous vous perdez dans le métro de Bruxelles à un tel point que vous vous

retrouvez enfermée au dépôt. Quand vous ne comprenez pas pourquoi certains trains peuvent simplement « disparaître ». Quand vous préparez ce que vous voulez dire, à chaque fois que vous voulez prendre la parole. Quand vous faites tant d'efforts pour montrer à quel point vous êtes douée, mais

Maintenant, je deviens ma propre expérimentation. Je deviens ma propre œuvre/création.

que les gens ne vous connaissent pas, et qu'au final ce n'est jamais assez et vous devez tout recommencer du début.

Et ce, parce qu'à partir de maintenant, vous êtes un étranger.

Ça ne va pas rester comme ça indéfiniment, mais pour une certaine période... vous êtes cet étranger.

Pour le monde extérieur, c'est votre première identité. Et mon ego se bat avec ça, beaucoup. Mon esprit en est très souvent frustré. Mais mon cœur se sent satisfait, malgré tout, parce que dans mon cœur, je serai

toujours une artiste. Je saurai toujours qui je suis, je verrai toujours les choses différemment et je créerai des images et des histoires qui rendent la vie plus riche. J'aurai toujours cette créativité en moi. Et maintenant, c'est juste un atelier d'entraînement. Je vais juste m'entraîner jusqu'à ce que je devienne meilleure. Dans la vie, ici.



Cela peut donner l'impression d'être un bébé, qui apprend de nouvelles choses et que personne ne connaît vraiment ni ne sait vraiment ce qu'il y a à l'intérieur de lui, ce qui va en sortir. Vous devenez juste nouveau, une page blanche.

Ça peut rendre amère si vous êtes un adulte avec une identité, mais ça peut aussi être un cadeau, si vous êtes considérée comme un enfant, et j'essaie de redevenir un enfant à nouveau.

Et j'ai du soutien ! J'ai un bel homme aimant à mes côtés, qui accompagne mes pas. Et j'ai des lieux où je peux apprendre

davantage, comme Carrefour des Cultures.

Souhaitez-moi de la chance, souhaitez-moi de trouver mon identité dans l'altérité.

Car c'est tout ce à quoi l'on aspire ici. Faire partie du tout.

Michaela Bottková

“
Les peuples et les cultures se rencontrent, s'entrelacent, se confrontent, se critiquent, se relisent et élèvent une culture : celle qui est la plus proche de l'Homme. Hélas, méconnaissance et manque de réflexe de curiosité freinent les rencontres et les dialogues. Cette rubrique contribue à cultiver la connaissance de l'Autre dans sa diversité et sa spécificité. L'occasion est de mettre en avant une contrée et la faire apprécier par le regard de l'Altérité. L'Arménie se propose aujourd'hui comme le fer de lance de cette expérience et de cette rubrique.”

L'ARMÉNIE



*Sirarpi Hovhannisyán,
membre du groupe
FLECI*

L'Arménie est un pays situé entre l'Europe et l'Asie, plus précisément dans le Caucase. Elle a des frontières avec la Turquie, la Géorgie, l'Azerbaïdjan et l'Iran. La capitale est Erévan, sa plus grande ville avec 1,1 millions d'habitants.

La langue officielle

est l'arménien, la monnaie est le dram. L'Arménie compte environs 3 millions d'habitants. Sa population est considérée comme mono-ethnique (98 pour cent de la population sont des Arméniens).

La capitale, Erevan, a été fondée en 782 avant J.-Ch, par le roi Argisthi Ier. L'Arménie a atteint le sommet de sa prospérité dans les années 95-55 sous le règne de Tigran le Grand.

L'Arménie fut la première nation à adopter le christianisme comme religion d'État en 301. La religion chrétienne tient une place importante dans la vie des Arméniens. La conversion au christianisme et la création de son alphabet par le grand maitre Mesrop Mashtots constituent quelques-unes des composantes les plus importantes de cette identité propre à l'Arménie qu'elle a pu garder au fil du temps. La situation géographique de l'Arménie, au carrefour de tous les grands empires (perse, macédonien, romain, byzantin, seldjoukide, ottoman et russe), lui vaut le triste privilège d'être un des principaux champs de bataille de la région. Les périodes d'occupation et de domination ne sont entrecoupées que de

brèves périodes d'indépendance. Cependant, tous ces envahisseurs ne pourront jamais éradiquer l'identité nationale arménienne. L'Arménie ne cessera de renaître de ses cendres.



Le XX^e siècle a aussi marqué l'histoire de l'Arménie par sa soviétisation pendant 70 ans. Le régime communiste a tout fait pour anéantir le rôle de la religion de la vie des Arméniens par la fermeture des Eglises et la déportation des clergés. Malgré tout, les Arméniens ont pu sauvegarder leur personnalité en déclarant finalement le 21 septembre 1991 leur indépendance dans un contexte particulièrement difficile : paupérisation généralisée, guerre avec l'Azerbaïdjan, blocus économique turc, etc. Depuis, le pays a traversé beaucoup de difficultés pour construire son chemin. Et aujourd'hui l'Arménie est considérée comme un pays dynamique et moderne dont la seule richesse est sa ressource humaine.

Symboles de l'Arménie



Khatchkar (Croix de pierre)

Les croix de pierre ou khatchkars (khach signifie croix, kar signifie pierre), représentent un symbole de la foi arménienne. Les khatchkars gravés étaient utilisés dans les églises, les monastères, les cimetières et même parfois insérés dans les murs de certains édifices. Ils sont précieux pour leurs inscriptions qui contiennent souvent d'importantes informations reliées à l'histoire de l'Arménie. Ces croix étaient également érigées pour le salut de l'âme, mais aussi pour commémorer différents événements. Sur plus de 50 000 Khachkars en Arménie, chacun a sa propre composition et il n'y en a pas deux pareils. Aujourd'hui on peut voir des khatchkars dans les villes où il y a de grandes communautés arméniennes, par exemple à Bruxelles, à Courtrai, à Paris, à Valence, etc. Et enfin, le khatchkar a été inscrit en 2010 au patrimoine culturel de l'UNESCO.

Drapeau

Le drapeau actuel de l'Arménie a été officiellement adopté le 24 août 1990. Les couleurs du drapeau sont rouge, bleu et orange.

Trois bandes horizontales dominent le drapeau. Le rouge symbolise l'indépendance et la liberté de l'Arménie, mais aussi c'est le symbole du sang versé par le peuple lors de la défense du pays. Le bleu est le ciel de l'Arménie, la volonté du peuple arménien de vivre sous des cieux paisibles. L'orange symbolise le génie créateur et la nature laborieuse du peuple arménien.



Ararat

Le mont Ararat est au sommet des symboles nationaux de l'Arménie. La montagne d'Ararat, appelée également Massis, est l'endroit où s'est posé l'Arche de Noé d'après la Bible.

On peut voir un morceau de l'Arche de Noé dans le musée d'Etchmiadzin. En Arménie, le mont fait l'objet d'une véritable passion. Le nom d'Ararat s'écrit partout. C'est le symbole autour duquel s'unissent tous les Arméniens à travers le monde. Et pourtant, Ararat se trouve de l'autre côté de la frontière, en Arménie Occidentale, aujourd'hui la République de Turquie, mais qui s'impose de toute sa splendeur jusque sur la République d'Arménie.

Grenade

La grenade a été depuis des millénaires une autre représentation de l'Arménie. La grenade est utilisée comme symbole de la culture arménienne, de la joaillerie et l'art. Ce fruit représente la fertilité, la prospérité et la bonne fortune.



Duduk

Le duduk est un instrument de musique arménien. C'est un instrument de vent en bois d'abricotier. Il faut noter que le nom scientifique de l'abricotier est *Prunus armeniaca* (prune d'Arménie). En 2005, la musique pour duduk d'Arménie a été proclamée patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

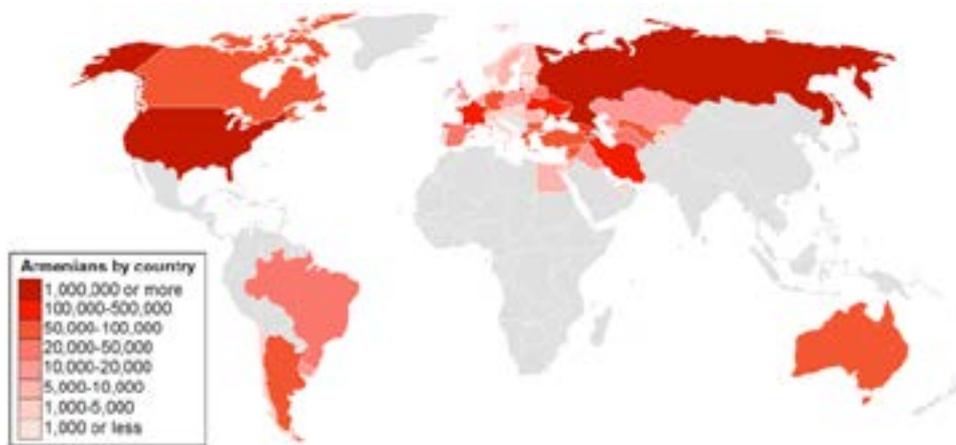
L'hospitalité et le mode de vie des Arméniens

Que les arméniens vivent dans leur pays ou en diaspora, leur mode de vie ne change pas beaucoup, leur identité reste bien ancrée. Des soirées, des concerts, des spectacles, des théâtres spécialement arméniens sont organisés un peu partout dans le monde pour maintenir cette identité et permettre de détendre petits et grands pour une petite sortie en famille. Généralement les Arméniens vivent en grande famille, avec leurs parents, même après le mariage. Le rôle de la progéniture masculine est très important car l'homme est considéré comme la garantie de la continuité de la famille. Les hommes sont les principaux travailleurs de la famille, les femmes aussi travaillent tout en s'occupant des enfants, de la maison et de la cuisine.



Où que ce soit, la base de la cuisine arménienne reste la même. Des plats succulents et copieux sont servis pendant des fêtes ou tout simplement pendant les repas entre amis. Le repas typique arménien se déroule autour d'une table sur laquelle sont présentés tous les plats simultanément – entrées et plats principaux. Les boissons (vodka, vin, jus de fruits et eau) sont également regroupées près des plats.

La diaspora et les personnalités arméniennes



Selon les données de l'ONU, sur 11 millions d'Arméniens, 3 millions seulement résident en Arménie. Deux tiers de la population arménienne forment la diaspora qui est dispersée dans les 120 pays du monde sur tous les continents: la Russie (2,2 millions), l'Europe (600 mille) et les États-Unis (1,2 millions), demeurent les principales terres d'accueil pour les Arméniens.

La culture arménienne a pu se préserver dans certaines de ces communautés, notamment par la religion, la cuisine et la langue. Dans leurs communautés, les Arméniens ont ouvert des écoles, des églises, des centres culturels, etc.

La chute de l'URSS en 1991 entraîne de nouvelles vagues d'émigration, nombreux sont les Arméniens qui partent vivre et travailler à l'étranger pour des motifs politiques ou économiques, ainsi que pour éviter les conséquences de l'affrontement entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan qui jusqu'à aujourd'hui n'est pas encore terminé. Aujourd'hui le défi numéro un du nouveau gouvernement est bien sûr, d'arrêter l'émigration et de créer des conditions pour que les Arméniens retournent volontairement dans leur pays.

Les Arméniens de la diaspora s'en sortent très bien dans leur pays d'adoption tout en apportant

leur contribution à l'économie, à la politique, au sport, à la vie culturelle...

Parmi les plus célèbres figures arméniennes, je voudrais en présenter quelque unes qui sont connues en France et dans le monde entier.



Charles Aznavour, de son vrai nom Chahnour Vaghinag Aznavourian né des parents immigrés en France, est devenu une star internationale de la chanson francophone.

Serge Tankyan, chanteur compositeur, militant américain d'origine arménienne a été propulsé vers la gloire grâce au succès de System of a Down. Il a tiré profit de la renommée internationale de son groupe pour attirer l'attention de son public sur la reconnaissance du génocide arménien.

La chanteuse et actrice célèbre américaine Cher (Cherlyn Sarkissian) est aussi d'origine arménienne, ainsi que Hélène Ségara, Patrick Fiori, André Manoukian, Youri Djorkaef, Henri Verneuil (réalisateur), Robert Guédiguian (réalisateur, auteur, producteur), Alain Manoukian (enseigne de prêt-à-porter), Gary Kasparov (multiple champion du monde d'échecs) et bien d'autres.

Sirarpi Hovhannisyan

“

Croiser les regards c'est susciter le dialogue, s'ouvrir sur les connaissances, construire avec l'Autre.

Les langues et les cultures, la citoyenneté et la chose publique, constituent des terrains fertiles pour cultiver nos imaginaires et multiplier nos interrogations.

Seule la conjonction de l'esprit critique avec la diversité d'approches peut faire fructifier notre capital humain.

”

INTERCULTURALITÉ, MÉTHODES ET PRATIQUES

L'interculturalité se nourrit et se développe dans, et par, les projets des acteurs et des opérateurs de la société civile organisée. Face à l'absence de l'interculturalité dans les lignes et les dispositions du Décret, comment faire de cette dimension un élément qui peuple notre quotidien et notre espace public et offre au citoyen une intégration plurielle qui cultive et enrichit l'imaginaire collectif de nos sociétés?

FLE, un espace pour l'Interculturalité

La classe de FLE, microcosme de la diversité, est un espace où interagissent, le temps d'une séance, des singularités pour une société plurielle, telle qu'on peut la rêver. La culture des apprenants leur apporte une vision cohérente du monde, avec du sens et une sécurité existentielle. Même devenue implicite, la culture native influence leurs choix, comportements, représentations. La classe de FLE est dès lors le lieu privilégié pour l'exercice de la compétence interculturelle qui va amener chacun à mieux comprendre comment quelqu'un provenant d'une autre culture pense, ressent et agit en limitant l'effet des préjugés. Elle invite à s'ouvrir à l'altérité et à mieux se connaître, par le biais d'un travail à mener en commun.

L'enjeu d'une démarche interculturelle est de faire en sorte que la pluralité culturelle dans le groupe ne soit pas vécue comme une juxtaposition, mais puisse alimenter des passerelles entre les cultures, vers une diversité assumée, grâce à la réflexion et à la communication et ce, sans renoncer à sa singularité propre.



La classe de FLE, microcosme de la diversité, est un espace où interagissent, le temps d'une séance, des singularités pour une société plurielle, telle qu'on peut la rêver.

À Carrefour des Cultures, la formation en français langue étrangère a été intitulée FLECI : Français

Langue Étrangère, Citoyenneté et Interculturalité. C'est que ces deux concepts y sont indissociables de l'enseignement de la langue. Ainsi, la formation linguistique consacre des temps à des pauses, retours, réflexions, et pas seulement de la parole. De cette manière, un processus est engrangé, qui permet à chaque participant de se décentrer, de se repositionner, toujours dans l'optique d'entrer dans une dialectique qui nous conduirait vers une société plurielle. Alors, les stéréotypes se dissipent dans le mouvement de cette démarche.

Ce travail d'analyse qui mobilise la compétence interculturelle, comment y entraîner nos apprenants ? Comment entrer dans cette dialectique en classe de FLE avec un groupe d'apprenants issus des quatre coins du monde, cela sans réduire ni pénaliser la formation à la langue ?

Analyse d'une séance de cours

Lors d'une séance de cours, dans le cadre d'une discussion autour de la préparation du repas de fin d'année, une apprenante (A) pose la question de savoir si le vin sera permis. Immédiatement, une apprenante (B) lui réplique qu'il est possible de partager un bon moment même sans alcool. L'apprenante (A) lui dit que « chez elle », il est inconcevable de célébrer un moment, quel qu'il soit, sans alcool. L'apprenante (B) lui répond que, dès lors, elle ne peut pas venir à la fête s'il y a de l'alcool, car sa religion, l'Islam, lui interdit de s'asseoir à la table d'une personne qui boit de l'alcool. Elle lui demande alors de faire une concession.

Se pose alors la question de la véracité de cette interdiction : pourquoi certains musulmans boivent-ils de l'alcool? Plusieurs échanges ont lieu sur le rapport des musulmans à l'alcool. Si certains pays, comme le Maroc, semblent plus tolérants ; d'autres comme l'Afghanistan, ne permettent aucun écart¹. Dès lors, pourquoi l'apprenante (B) reste-t-elle sur sa position et refuse qu'on apporte du vin ?

Dans le prolongement de la réflexion, l'apprenante (A) compare l'attitude de l'apprenante (B) à celle d'une personne qui tenterait de la faire changer de religion. Elle affirme clairement que c'est « impossible de lui faire changer ses idées ». Le formateur l'interroge sur sa fermeté et lui fait remarquer qu'elle adopte la même attitude que l'apprenante (A) qui refuse également de « changer ses idées ».

Respecter la diversité, c'est notamment rester soi-même à condition de ne pas imposer à l'autre ses valeurs.



Le formateur met alors en exergue le concept de « conviction ». Chacun admet qu'il a ses convictions, qu'il est difficile d'abandonner, pour diverses raisons. Et chacun affirme que c'est mieux, que les convictions construisent, guident et renforcent la personne. C'est le dénominateur commun qui a amené chacune des apprenantes à se positionner d'une certaine manière par rapport à une problématique : l'alcool.

Lors de ce débat, la compétence interculturelle a donc été mobilisée autour de deux axes majeurs. Le premier consiste à faciliter l'acceptation de l'autre en agissant notamment sur les attitudes envers la différence, tout d'abord en faisant admettre que les différences présentées sont légitimes en elles-mêmes (liées à des convictions), ce qui pousse à remplacer les jugements de valeur stigmatisants par l'écoute bienveillante, puis en mettant l'accent sur les différences non seulement des étrangers mais également du groupe de référence (variations du positionnement des musulmans face à l'interdiction de l'alcool).

Le second consiste à mettre en évidence le dénominateur commun liant les apprenants : l'attachement aux convictions. Des traits caractéristiques universels sont alors dégagés.

Nous concluons la séance en nous accordant que respecter la diversité, c'est notamment rester soi-même à condition de ne pas imposer à l'autre ses valeurs.

¹ D'après les propos des apprenants

La citoyenneté, facilitatrice des interactions culturelles

Pour pouvoir faire face à toute situation de communication de la façon la plus adéquate, il est essentiel de donner à l'apprenant en FLE les outils pour apprendre et comprendre. Il s'agit donc de développer auprès de nos apprenants une compétence interculturelle, intégrée à la compétence de communication : la langue (syntaxe, vocabulaire, capacité à s'exprimer, comprendre à l'oral et à l'écrit) et le sens ne sont jamais mis en retrait. La langue reste la priorité dans le processus d'apprentissage, l'objectif étant d'apprendre à dire et faire en ayant pour base une langue d'usage à la syntaxe correcte et de devenir capable de bien saisir et prendre en compte les connotations, les registres de langue selon les situations, et les genres discursifs. En effet, dans une situation d'interaction, le seul code linguistique ne suffit pas à percevoir et construire le sens du discours. Les actes de parole en interaction impliquent la nécessité de la maîtrise d'une compétence interculturelle au quotidien. Vivre en Belgique, agir collectivement dans la vie sociale, professionnelle demande ce travail sur soi et vers l'autre, la recherche de valeurs partagées et parfois l'élaboration de nouvelles valeurs, sur une base de décentration.

Dans cette perspective, la démarche interculturelle ne se place donc pas uniquement dans l'enseignement de la langue de communication, mais aussi dans une dimension humaniste de formation citoyenne : former des citoyens responsables, solidaires, attentifs à la culture

d'autrui, aux cultures diverses en didactique des langues, peut être ainsi parfaitement intégré au reste du processus d'apprentissage, sans pour autant minorer la place de la langue.

Cette démarche ne fait qu'aller dans le sens des compétences générales élaborées dans le chapitre 5 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) qui identifient explicitement le savoir socioculturel (p. 82), la prise de conscience interculturelle (p. 83) et les aptitudes et savoir-faire interculturels (p. 84) comme étant des visées importantes de l'apprentissage d'une langue vivante.



Pour terminer, le formateur, non seulement accompagne les apprenants dans leur émancipation, mais il est aussi acteur d'une réflexion en commun. En outre, il est bénéficiaire de cette approche interculturelle spontanée et porteuse d'un épanouissement continu ayant un impact direct sur ses propres pratiques.

Nadia El Halfi

ATELIERS

DIVERSITÉ, CITOYENNETÉ ET INTERCULTURALITÉ

Carrefour des Cultures a choisi de créer un lien, voire une symétrie, entre l'apprentissage du français d'une part et la citoyenneté, interculturalité d'autre part. Ainsi, nous activons des espaces et des ateliers susceptibles de renforcer ces liens et d'offrir aux apprenants comme aux formateurs la possibilité d'élever une approche et une pratique interculturelles au quotidien.

Autour de l'intégration :
l'apprenant pense,
échange et développe

YOUSSEF

Intégration c'est le fait de respecter l'autre, respecter la loi du pays. L'autre doit te respecter aussi. L'intégration ne passe pas par le partage des traditions et des coutumes du pays, il faut les respecter. Je ne suis pas obligé de manger et boire comme les autres. Je respecte l'autre et l'autre me respecte dans notre différence mutuelle. L'intégration passe principalement par les formations et l'emploi.

BINASSA



L'intégration ce n'est pas être comme les autres, suivre tout ce qu'ils font, comment ils s'habillent... Il faut un soutien de la société belge: sans papiers en règle on ne peut pas s'intégrer.

GLORIA

L'intégration est l'acceptation de toutes les cultures qui cohabitent dans un pays.

RAFAEL

L'intégration est la participation des étrangers dans la société d'accueil.

DANIA

Respecter et suivre les règles, les lois, qui régissent la société d'accueil, ainsi que la culture du pays.

ALMA

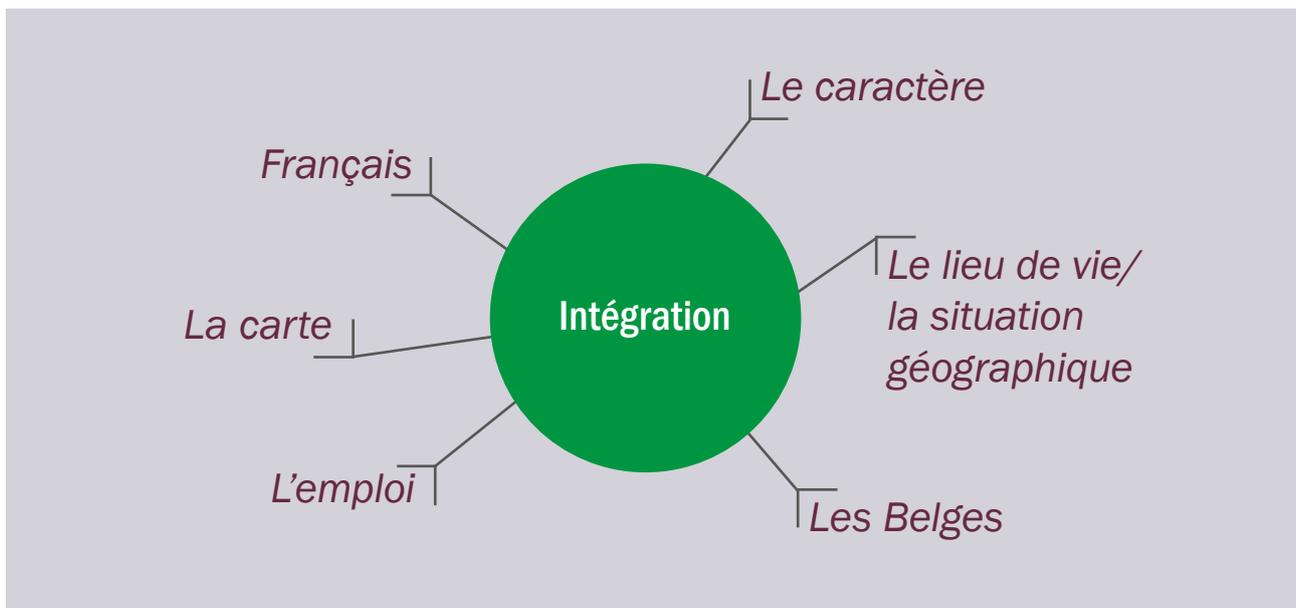
Être intégré, c'est sentir que l'on est citoyen.

IMAD

L'intégration est une opération par laquelle une personne s'adapte.

SAWSAN

Faire partie de la société dans laquelle nous vivons, respecter ses coutumes et ses traditions. Cette étape n'est pas facile du tout, elle demande du courage, de la patience, du travail. Il y a une expression que l'on utilise : « si vous êtes en Belgique, vous serez traité comme un Belge, si vous êtes au Canada, vous serez traité comme un Canadien ».

**MALIKA**

L'intégration, c'est être comme tous les autres même si on est étranger. Avoir les droits de tout citoyen.

STEFANY

Action, fait, de s'intégrer à quelque chose, à quelqu'un, avec quelqu'un. Pour y arriver on doit dépasser d'abord ses préjugés.

MIRLINDA

Action de vivre ensemble dans la paix.

Langue et intégration

NINA

Le français est important pour s'intégrer. Mais le plus important est de s'appuyer sur le système. En Belgique il y a beaucoup d'aides pour s'intégrer. Carrefour des Cultures est un très bon exemple : on aide les gens à s'intégrer, à savoir où ils peuvent aller pour trouver des infos, des solutions à des soucis... Ce n'est pas exactement que la langue. Le français est la base mais la connaissance du système aussi est indispensable. Un point aussi très important : les Belges nous encouragent. Ça nous donne la force de continuer, de tout faire pour nous intégrer avec eux.

SIRARPI

Le français est un outil de communication. Le travail, l'accueil, la langue, le système belge, tout cela constitue des facteurs d'intégration des étrangers. La diversité a du bon : en Belgique on y est beaucoup plus habitué que dans d'autres pays, et cela offre beaucoup de richesse.

BINASSA

En Belgique on rencontre beaucoup de diversité. J'ai été heureuse de rencontrer des Africains ici. Chez moi il n'y en a pas.

Mon français et les autres

LUCILÈNE

Mon mari et nos amis disent que je m'améliore constamment en français. Mais parfois ils rient à cause de ma prononciation, j'ai un accent, ils disent que c'est mignon, ce n'est pas méchant. Ils me corrigent aussi, m'apprennent à mieux parler.

RAGHEED



Je ne parle pas avec des phrases correctes mais les Belges comprennent. Moi je n'aime pas trop entrer en contact avec les gens. Je préfère rester à distance.

ANAHIT



Un professeur de français nous disait que pour s'intégrer il existait un bon moyen : s'ouvrir aux autres et améliorer son français en engageant la conversation avec des gens dans la rue. Mais le retour n'est pas là ! J'ai essayé mais les Belges me regardent bizarrement ; ils se demandent ce que je veux. Je suis d'accord dans un premier temps, c'est important de pouvoir comprendre et s'exprimer en français. Mais l'intégration est plus difficile : si je ne travaille pas, si je ne fréquente pas des milieux d'étude. Pour moi pour s'intégrer il faut travailler.

FARMANULLAH

Avant de comprendre et parler le français je sentais que tout le monde était fermé. C'était difficile pour moi, j'étais isolé. Maintenant j'ai beaucoup de contacts. Chez nous, même si quelqu'un ne parle pas notre langue on l'accueille, on l'invite, la langue n'est pas une barrière.

BINASSA

Dans les institutions et les magasins, les Belges ne se moquent pas de nous, ils comprennent que c'est une nouvelle langue pour nous. Souvent ils nous encouragent. Je sens que nous sommes soutenus, que ce n'est pas grave de faire des erreurs.

FARMANULLAH

Je vis avec des Belges en colocation. Parfois je leur dis des mots en pachto. Ça les intéresse. On rigole beaucoup ensemble de mes fautes.

Langue et discrimination

NINA

Moi j'ai toujours peur d'aller à des événements où il n'y aura pas des gens qui comprennent ma langue, j'ai peur que l'on se moque de moi si je m'exprime mal en français. Je ne parle pas français avec mes enfants : je ne veux pas leur transmettre des fautes.

BINASSA

On parle macédonien à la maison, mais dehors ma fille veut parler français, même avec moi : je pense que les enfants n'assument pas d'avoir des parents qui sont encore en cours d'apprentissage de la langue.

Au quotidien : français ou langue maternelle ?

YOUSSEF

À la maison on parle Darija¹. Mais malheureusement mon garçon a du mal à s'exprimer en « darija ». Il comprend mais il répond en français. En fait il refuse de faire l'effort de parler arabe. Quand on part en vacances au Maroc même les enfants de là-bas parlent en français.

FATIMA



Ma fille comprend l'arabe. Mais elle répond en français. Mes amis sont arabophones.

ANTONIA



En Angola il y a des Chinois. Et c'est difficile pour eux de s'intégrer : les gens se moquent d'eux à cause de leur physique et de leur difficulté d'apprendre notre langue (le portugais).

LUCILÈNE



Je ne parle pas portugais ici car mon mari est belge. Quand je parle à ma famille au téléphone vers le Brésil j'utilise ma langue maternelle.

RAGHEED

Je ne parle français que quand je suis obligé : dans les magasins, pour une info. Je n'ai aucun ami belge. Tous sont arabophones.

SIRARPI

Je parle en français mais je réfléchis en arménien.

¹ Arabe dialectal marocain

FARMANULLAH

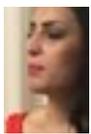
Je parle avec mes amis en pachto ; ceux qui sont afghans.

ANTONIA

Ma fille mélange le français et le portugais dans une même phrase.

NINA

C'est très important de parler ma langue avec mes enfants sinon ils vont oublier. Je les oblige à la maison à tous parler arménien, car ils n'ont pas d'espace où parler arménien à part la maison.

*Spécificités
et altérité***NINA**

Pour s'intégrer il faut être proche des autres ; mettre un peu de soi, de son individualité, mais rester « normal », pas trop original. Par exemple, c'est impossible pour moi de comprendre les femmes qui portent un voile intégral. Si quelqu'un est trop différent des autres tout le monde va le regarder.

FARMANULLAH

Ici, c'est bizarre: quand des amis viennent chez nous le propriétaire de l'immeuble n'est pas content. Et tu ne peux pas aller chez quelqu'un sans le prévenir avant. Si tu ne connais pas quelqu'un en Belgique tu peux mourir à côté de lui il ne te regardera même pas.

ADRIANA

Mon mari ne veut pas parler français avec moi. Il est néerlandophone. Ma façon de transmettre la culture à mes enfants et aussi à mon mari c'est de parler espagnol. Je passe beaucoup de musique, je leur achète des livres en espagnol... Pour moi c'est très important. Et j'exprime tous mes sentiments en espagnol. Je ne peux les transmettre en français.

BINASSA

Ma télévision est en macédonien, avec des chaînes en serbe. Ma fille comprend les deux.

BINASSA

Les réalités sont différentes : une femme qui porte un voile intégral, pour elle, elle est habillée comme il faut et c'est nous qui sommes bizarres. Est-ce que ça dérange quelqu'un ? Ça ne peut déranger personne.

LUCILÈNE

Chez nous s'il y en a pour un, il y en a pour deux, il y en a pour trois. Ici il faut toujours prévenir avant d'aller chez quelqu'un.

ADRIANA

Ici les gens sont gentils : mais la gentillesse ne veut pas dire qu'il y aura une interaction, une socialisation avec eux.

La glottophobie : analyse et contribution

Une série télévisée privée de ses belgicisms, un rire moqueur ou bienveillant face à un accent un peu chantant, une imitation des sonorités du Nord de la France, un enfant arabophone dont on corrige la prononciation de son propre prénom afin de rentrer dans le moule phonologique francophone, un refus de délivrance de document officiel ou d'accès aux urgences car on parle « mal » le français...

Certains de ces actes nous paraissent inacceptables, d'autres nous semblent inoffensifs et complètement anodins mais tous ont comme dénominateur commun un concept nous venant tout droit des milieux militants français : la glottophobie.

Mais de quoi ont peur les glottophobes ? Du non-usage ou du mauvais usage de la langue française académique.



S'exprimer dans sa langue d'origine, conserver son accent, parler un dialecte régional, inclure des mots ou des tournures spécifiques : tout cela ne rentre pas dans le cadre du « bon » français.

Et c'est sans doute là que réside le problème : culturellement, notre vision de la langue est très figée et réactionnaire. Nous avons tendance à penser qu'il n'y a qu'une seule manière de parler français, que cette manière est la bonne et que toute autre variation est par essence de moindre valeur, voire ridicule ou vulgaire.

Partant de ce postulat, il n'est pas étonnant que la glottophobie entraîne de la discrimination, de la haine, de l'injustice justifiées par un langage jugé « mauvais ». Historiquement, le prétexte linguistique a été largement utilisé afin d'exclure une frange de la population et de désigner une élite détentrice du langage adéquat, une classe supérieure ayant le monopole du savoir et de la culture. Nous avons aussi des exemples de l'instrumentalisation de la langue au service du colonialisme : afin de se hisser dans les sphères supérieures de la culture dominatrice,

le colonisé doit s'assimiler complètement à ses différents aspects, la langue étant un facteur primordial d'intégration. En Nouvelle-Calédonie une loi stipulait même que l'usage d'une langue autre que le français était passible de peines d'emprisonnement. Cela illustre à quel point la langue revêt une forte dimension symbolique et idéologique.

Mais la glottophobie est loin d'être une problématique qui appartient au passé, bien au contraire : actuellement elle sévit encore avec force dans notre monde francophone. Avec la montée de l'islamophobie, du racisme, dans un climat d'insécurité ambiant, les stigmatisations sur base linguistique se multiplient et rejoignent le lot de discriminations déjà existantes ce qui entraîne un cumul d'injustices exercées sur les minorités, majoritairement provenant du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne.

Parmi les effets dévastateurs que peut provoquer la glottophobie, on peut citer l'insécurité linguistique qui désigne l'intériorisation du discours glottophobe par une personne qui va donc juger son propre langage comme de piètre qualité. Cela va impacter l'idée que l'individu va se forger de lui-même et entraîner un mutisme électif, notamment dans le milieu scolaire, où il n'osera pas prendre la parole pour se défendre ou faire valoir ses idées par peur de l'humiliation ou par sentiment d'illégitimité. Ce phénomène est dommageable tant pour l'individu qui perd littéralement sa voix que pour la société qui, à force de mettre l'accent sur la forme, se prive d'un fonds qui vaut pourtant la peine d'être écouté.

Pour conclure, il est essentiel de changer notre approche au langage, d'envisager plus sereinement la communication et d'encourager la pluralité de l'expression afin d'évoluer vers un modèle sociétal plus inclusif.

Amina Bourhaleb

AUX DÉLICES DES CULTURES

“

Les délices se conjuguent à plusieurs temps et différents modes mais, quand elles sont liées à la culture, elles plaident une unicité d'expression qui ne se soucie ni d'origine ni d'ère. Cette rubrique met en lumière les cultures et les arts dans leur similaire et leur dissemblable. Ici la musique et l'architecture entrelacent les peuples et les cultures.

”

MUSIQUE, LANGAGE SANS FRONTIÈRES MUSIQUE CLASSIQUE, LANGAGE DE PRIVILÉGIÉS ?



*Stefany Londoño Arango,
membre du groupe FLECI*

« La musique est un univers, infiniment réel bien qu'insaisissable et évanescent. Un individu qui ne peut y pénétrer, car insensible à sa magie, est privé de la raison même d'exister. Le suprême lui est inaccessible. Ne la comprennent que ceux à qui elle est indispensable. La musique doit vous rendre fou, sinon elle n'est rien ».

E.M Cioran

La musique a toujours été étroitement liée au développement de l'humanité. Depuis les époques les plus primitives, l'homme a incorporé la musique à son existence : elle l'accompagnait quand il adorait ses dieux, quand il dansait pour alléger le poids de ses souffrances, dans la guerre, au travail, dans la guérison des malades.

La musique ne s'emploie pas seulement comme un moyen pour obtenir une fin, mais comme une fin en soi : pour jouir d'elle, pour s'approcher d'elle, certaines conditions doivent exister. Tous les individus ne sont pas préparés pour jouir de la musique de la même façon. Dans la préparation musicale, l'influence du milieu est très importante sur l'être humain. La musique et son acceptation constituent un goût que l'on acquiert.

Apprécier les formes de musiques s'apprend, tout comme partager et accueillir l'autre avec sa diversité de goûts, d'idéologies et de capacités.

Le pouvoir de la musique est également de transmettre l'héritage culturelle d'un groupe aux générations suivantes. La musique est l'une des manifestations les plus puissantes, les plus précises, et les plus glorieuses de chaque patrimoine culturel.

Culture musicale

L'ère hypermoderne a radicalement transformé le lieu, le poids, le signifié de la culture ; elle a acquis une importance inédite dans les débats nationaux et internationaux et dans la vie économique. La culture, de plus en plus politisée, est également devenue le lieu d'affrontements multiples.

Une culture peut s'appréhender au travers de plusieurs facettes, mais l'aspect spécifique que nous aborderons dans cet article est l'idée de culture musicale.

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, on considérait que les arts devaient fournir de la beauté en plus d'une utilité morale. L'artiste recrée une idée fantastique, ingénue et originale avec chacune des choses dont il dispose. La nature est souvent la source principale des œuvres d'art, et aujourd'hui les œuvres de nos artistes sont basées sur une nature plus politique et/ou sociale. L'artiste considère les nécessités des êtres humains que nous sommes et veut montrer comment nous nous convertissons en êtres vivants avec des aspirations.

Musique, richesse de la nation colombienne

Pour illustrer le phénomène de préservation culturelle, regardons le texte de la Constitution de la Colombie. Il y est dit que «l'État reconnaît et protège la diversité ethnique et culturelle de la nation colombienne.» (Article 7, 1991). « C'est une obligation de l'État et des personnes de protéger les richesses culturelles de la Nation» (Article 8, 1991).



La musique et la danse sont des aspects importants de la vie et de la culture colombienne.

À l'instar de la population, la musique colombienne est un mélange de cultures avec des influences espagnole, africaine, indigène et caribéenne.

Pour comprendre le processus musical de la Colombie, il faut tenir compte de tout le contexte social dans lequel notre nation s'est formée, mais aussi de la géographie du pays et de ses différentes régions : l'Amazonie, l'Andine, les Caraïbes, l'Insulaire, l'Orinoquia et la région du Pacifique. Elle a eu une grande influence sur le développement musical et culturel.

Notre pays est formé par diverses cultures, entre lesquelles se reconnaissent les cultures d'origine afro-américaine. Par leur style particulier de vie,

ces dernières nous ont offert des traditions multiples et des idées musicales qui se sont transformées au cours du temps.

Ces traditions évoluent, mais ont toujours un écho très répandu dans la population. Par contre, la majorité des curricula universitaires touchant les arts musicaux en Colombie sont seulement basés sur une idée

académique de musique européenne occidentale ou sur les courants contemporains de genres tels que le jazz. Nous pouvons déduire que la musique classique en Colombie est réservée à certaines «classes». Les événements dédiés à ce type de musique nous confortent dans cette idée : ainsi, le Festival International de Musique de Carthagène, bien que l'un de ses objectifs principaux soit la diffusion de la musique classique vers des groupes de populations plus «défavorisés», est, par son coût d'accès, très élitiste.

Considérant que les prix pour avoir l'accès à l'étude et à la jouissance de la musique classique sont très hauts, nous pouvons dire que cette musique est un privilège réservé aux strates sociales les plus hautes.

Musique, moyen universel d'expression

En Europe, et plus spécifiquement en Belgique, il est normal d'aller au théâtre, d'écouter un orchestre et il est très simple d'obtenir beaucoup d'informations sur la musique classique. En Colombie, c'est un luxe qu'ont seulement les enfants de collèges étrangers, les gens de haute classe économique ou ceux qui peuvent participer aux festivals comme celui de Carthagène.



Ceux qui, comme moi, entrent dans des institutions du gouvernement, à l'université publique, n'auront jamais d'accès à un bon instrument et à un bon formateur, parce que les

prix sont très élevés. Si nous voulons obtenir un instrument et une formation de qualité, nous devons faire beaucoup d'efforts en réalisant les travaux qui n'ont souvent rien à voir avec notre domaine d'action, qui absorberont beaucoup de temps, et restreindront nos heures d'étude.

La musique est un langage qui passe à travers toutes les frontières, qui peut être usité par toutes les personnes, même si tout le monde ne connaît pas la signification « académique » de celle-ci ou son histoire. Un art est quelque chose d'inné chez l'être humain, on peut le développer sans avoir de connaissances théoriques.

En Colombie, la musique est avant tout une expression que différents artistes utilisent pour présenter et pour réclamer, une expression de tous les problèmes sociaux que le pays vit.

La musique a un rôle fondamental dans la société car c'est un moyen universel d'expression.

Musique classique et moi

J'ai commencé la musique à l'âge de 4 ans, sur décision de ma mère qui a été convaincue par une émission parlant de l'importance de la musique sur le développement des enfants.

J'ai suivi mes premières formations à Batuta, fondation subventionnée par le gouvernement, dans ma ville d'origine Medellín. Aujourd'hui, suite à la crise économique et gouvernementale, cette fondation n'existe plus.

À Batuta, j'ai commencé dans une chorale, ensuite j'ai suivi une initiation dans un orchestre, une formation de théorie musicale et une formation pratique à un instrument : dans mon cas, le violon. C'est ainsi que j'ai rencontré Juan Miguel Hechavarría (violoniste cubain réputé), qui deviendra mon professeur de violon et sera le précurseur de toute ma carrière comme violoniste. J'ai reçu des cours particuliers de Juan Miguel Hechavarría pendant de nombreuses années. J'ai aussi eu des professeurs de piano, de guitare, de théorie musicale et de technique vocale. Tous ces cours se passaient en classes collectives pour que le prix ne soit pas élevé, à l'exception du violon. Quand mes parents ont été touchés par la crise économique, ils ont décidé de me retirer des classes. Mon professeur a alors décidé de me donner des cours de violon gratuitement, pendant 7 ans.

Après avoir obtenu le titre du collège, j'ai commencé mes études dans l'École supérieure d'Arts Débora Arango, accompagnée de pratique orchestrale avec l'Orchestre Symphonique d'Antioche, de manière gratuite aussi. Je

suis entrée ensuite à l'Université d'Antioche (publique) mais pour payer mes études, réaliser mon travail de degré et recevoir le titre en obtenant le titre de Licenciée en Musique, j'ai travaillé dans différents « champs » de la musique : j'ai été professeur de musique dans différents collèges de la ville, professeur de violon dans différentes académies de musique de formation non formelle, violoniste dans des événements publics et privés de différents styles et rythmes musicaux : tango, ballade, boléro, Paso doble, musique colombienne (cumbias, bambucos...) . Mon salaire était très faible : il n'y avait pas de forte demande de la population pour mon travail. La difficulté d'accéder à la musique classique en Colombie maintient le plus grand nombre dans son ignorance.

La difficulté d'accéder à la musique classique en Colombie maintient le plus grand nombre dans son ignorance.

Ce n'est qu'après 8 ans que j'obtiens mon titre. Je décide alors, avec mon époux musicien également, de quitter mon pays car je ne peux continuer une maîtrise : cela devient trop coûteux.

Après avoir présenté un examen en Belgique, il s'est avéré que nous devons recommencer le cycle complet de 5 ans (3 baccalauréat - 2 master) parce que notre niveau comme instrumentistes est bas en comparaison du niveau musical européen.

Je suis actuellement un cours de première année de violon à l'IMEP. Ce que je paie dans l'institut par an est ce que je devais payer en Colombie pour un semestre.

Stefany Londoño Arango

MUSIQUE CLASSIQUE

UNE HISTOIRE DE FAMILLE

J'ai commencé la musique à 5 ans, en 1^{ère} primaire, dans l'école professionnelle de musique classique (école de l'État, gratuite) en Albanie. Tous les élèves devaient apprendre à jouer d'un instrument : piano, violoncelle, violon, les 3 plus importants au début, ensuite on peut diversifier: flûte, guitare.

J'ai fait un concours (un peu de rythme, oreille... évaluation du talent), j'ai réussi et suis entrée dans l'école. J'ai acheté mon piano en Suisse. Un ami de mon père nous l'a offert. C'était un Steinway. J'avais 11 ans. C'est un beau souvenir. Je l'ai vendu quand j'ai quitté l'Albanie. J'ai étudié en Albanie et j'y ai été professeur pour les enfants et accompagnante au piano lors de compétitions, en Allemagne et en Autriche. Grâce à l'équivalence, je suis professeure en Belgique.

Partout, la musique m'accompagne. Ma mère rêvait d'être pianiste. Mon grand frère pratiquait le violon. Mon grand-père jouait comme trompettiste dans un orchestre, en Grèce. On peut dire que la musique coule dans mes veines. En Albanie, pas besoin d'argent pour entrer dans le monde de la musique : il y a des instruments à disposition dans les classes, des horaires d'entraînement sont fournis. Il faut seulement du talent si on se positionne en tant que musicien, et une sensibilisation si on se positionne en tant qu'auditeur.

La musique classique est répandue en Albanie, certains ne la comprennent pas, la disent ennuyeuse et préfèrent la musique populaire, très rythmée, qui est considérée comme le contraire de la musique classique. En ce qui me concerne, je suis amoureuse de la musique classique, de Beethoven, Chopin, Mozart. Je les joue très bien, je m'exprime à travers eux. Tony Ahapi, albanais, est magnifique également : on retrouve le rythme des Balkans associé à la musique classique. J'aime également la musique populaire, on l'utilise



dans les mariages, les événements, c'est joyeux. Mais, si on comprend la musique classique, on ne peut que l'aimer. C'est un langage qui traverse les époques, qui exprime tous les sentiments humains.

La musique classique peut être appréciée peu importe le pays d'origine, c'est universel. Je pense que s'il y a des écoles, si la culture de la musique est diffusée, peu importe notre classe sociale, si on y a accès on l'aimera.

Aujourd'hui, chez les enfants, l'habitude du travail se perd. Alors que l'apprentissage de la musique classique demande beaucoup de travail, même avec le plaisir. Il faut toucher le piano chaque jour, 15 à 20 minutes peut-être, mais chaque jour. La société va vers la facilité. Pourtant, il y a beaucoup d'enfants qui veulent apprendre la musique, ou des parents qui veulent la leur apprendre : l'importance de la musique dans le développement de l'enfant n'est plus à démontrer.

En résumé, la musique classique m'a ouvert l'esprit. Un artiste développe sa sensibilité par la Vérité Musicale. La musique classique vient de l'être intérieur. Les compositeurs composent pour eux-mêmes mais aussi pour les autres: Rachmaninov a joué pour les révoltés, les Révolutions ; la Deuxième Sonate de Schuman est à destination des femmes amoureuses... On transfère sa sensibilité, son émotion, à celle de l'autre, afin de mieux le comprendre. Quand on appréhende la musique, on a l'habitude d'évoluer ainsi, d'aller vers l'Autre dans cette démarche.



Amarda Elezaj, membre du groupe FLECI

L'INFLUENCE DE LE CORBUSIER¹

SUR L'ARCHITECTURE ARGENTINE



Adriana Escudero,
membre du groupe
FLECI

Le Corbusier a incité l'Amérique latine à trouver une nouvelle façon de concevoir l'architecture, car les pays de cette région avaient tendance à reproduire un style classique. L'Amérique latine cherchait à créer une architecture nouvelle qui avec son

identité propre s'adapterait mieux à son époque, reflétant les nouvelles idées non pas comme un contraste, mais comme un moyen d'évolution.



L'œuvre la plus connue du mouvement moderne de cette époque en Amérique du Sud est sans doute la Casa Curutchet, à La Plata, conçue par Le Corbusier (1948-1954) pour le Dr. Pedro Curutchet. Un

magnifique exemple d'application des principes de base : pilotis, fenêtres, terrasse de jardin, sol libre et façade libre. La maison est un monument national, elle est actuellement entre les mains du Collège des architectes de la province de Buenos Aires (CAPBA) et a été déclarée patrimoine mondial de l'UNESCO en 2016. C'est la seule œuvre de Le Corbusier construite sur le continent américain.

La construction constitue un exemple curieux et réussi du point de vue plastique de l'adaptation des principes caractéristiques de l'architecture domestique de Le Corbusier aux particularités du contexte urbain d'une ville argentine.

La modernité en Argentine a été rendue possible grâce aux principes de Le Corbusier, qui soutenait que l'homme a besoin d'être entouré par la beauté .

À présent, son travail et son raisonnement spatial, sont encore valables dans la pratique, ainsi que dans l'enseignement et la théorie de l'architecture.

Près de chez nous, il est possible de visiter la Maison Guiette à Anvers, Avenue des Peupliers, 32 (1926), inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco.



¹ Charles-Édouard Jeanneret-Gris (1887-1965), est un architecte, urbaniste, décorateur, peintre, sculpteur et homme de lettres. Il est suisse de naissance mais fut naturalisé français. Il est plus connu sous le pseudonyme de « Le Corbusier ».

“

Entre les principes moteurs de l'Éducation Permanente et la problématique relative à l'Immigration/Intégration, à la Citoyenneté et à la Démocratie, nous développons des projets et activons des espaces qui s'harmonisent avec nos objectifs et nos plaidoyers. Dans ce numéro, nous avons choisi de mettre en avant ce lien tout en faisant part des thématiques qui ont fait l'objet de notre programme FLECI du premier semestre. L'occasion est également propice pour valoriser notre espace « français langue professionnelle », espace intégrant de nos formations.

”

FLECI

UN PAS VERS LE MONDE PROFESSIONNEL

L'objectif de la formation en Français Langue Professionnelle est d'ouvrir les apprenants au monde du travail. Elle compte trois parties. La première est destinée à aider les apprenants à faire leur bilan professionnel et personnel. La deuxième partie est consacrée à une introduction au monde de l'emploi du pays d'accueil par l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être susceptibles d'être rencontrés par le migrant. La dernière partie est une introduction au droit du travail. Elle répond aux interrogations des apprenants concernant, entre autres, le contrat de travail, la protection de la rémunération, le temps de travail et la sécurité sociale. Enfin, ce genre de formation ne peut avoir de sens que si elle accompagne les apprenants vers l'extérieur. À Carrefour des Cultures, nous avons poussé les portes du CEFO et de la Cité des Métiers. Le but de nos activités à l'extérieur étant de familiariser notre public avec les services de proximité afin de faciliter leur parcours d'intégration.

CEFO

Un point de départ

Au CEFO, les usagers peuvent obtenir des informations sur la recherche d'emploi, la création d'entreprise, la formation et l'orientation. Des ordinateurs sont mis à disposition pour la recherche d'emploi et des conseillers sont présents pour encadrer les visiteurs.

Lors de notre visite, l'animatrice a fait un exposé des caractéristiques de l'état d'esprit que le chercheur d'emploi doit garder pour rester constant dans son projet professionnel et ne pas se décourager. Il doit se donner les moyens et ne jamais attendre que la solution vienne de l'extérieur.

D'abord, il est important de se renseigner sur les métiers. Les représentations que l'on a d'un

métier peuvent être éloignées de la réalité et être sources de confusions.



Ensuite, le candidat doit être capable de répondre aux questions suivantes : « Qu'est-ce que je veux faire ? Qu'est-ce que je suis capable de faire ? Pourquoi je veux faire ce métier en Belgique ? ».

Enfin, si la recherche d'emploi n'aboutit pas, la participation à une formation professionnelle s'impose peut-être. Parfois, c'est la candidature qu'il faut revoir.

C'est là que l'animatrice aborde La Cité des Métiers et ses différents services. C'est notre seconde visite.



La Cité des Métiers¹ : *Un autre laboratoire*

La Cité des Métiers de Namur est un espace où le chercheur d'emploi peut recevoir un éclairage sur toute question relative au monde du travail. Des conseillers guident les usagers dans leurs démarches et répondent aux questions. Régulièrement, des animations sont organisées autour des thématiques suivantes : l'orientation, l'emploi, la formation et la création d'activité.

Cette visite a réellement ouvert les apprenants au monde de la formation professionnelle et aux innombrables possibilités qui s'offrent à eux. Pour eux, elle semble être une excellente première approche du monde du travail qui va leur permettre de gagner encore plus confiance par une confrontation au métier ciblé ainsi que la pratique de la langue dans des situations de communication professionnelles.

Dès ce moment, j'ai vu leur motivation grandir et plusieurs projets prendre forme, voire se concrétiser. Voici les portraits et expressions de quelques apprenants.

AMARDA

J'étais professeur de piano en Albanie. J'ai rédigé une candidature avec l'aide de ma formatrice et je l'ai envoyée à une agence d'interim bruxelloise. Aujourd'hui, je travaille comme professeur de piano un jour par semaine. Mon employeur m'a dit qu'un poste pourrait se libérer bientôt.

PINA

J'ai été ambulancière pendant une vingtaine d'années en Italie. J'ai également travaillé comme vendeuse. Actuellement, je suis une formation de vendeuse-caissière-réassortisseuse. Je suis très contente.

MAIGUL

Je suis biologiste. J'ai travaillé comme laborantine au Kazakhstan. En Belgique, j'ai envoyé énormément de candidatures, mais j'ai toujours essuyé des refus. Suite à la formation en Français Langue Professionnelle, j'ai décidé de revoir ma candidature et je me suis rendue à l'une des animations de La Cité des Métiers sur le CV. Aujourd'hui, j'ai un CV dont je suis très contente et j'ai repris confiance. Je vais chercher une MISIP², concept que j'ai appris en FLP, et j'ai vraiment le sentiment que les portes commencent à s'ouvrir.

ADRIANA

Je vis en Belgique depuis huit ans, mais je n'ai pas encore d'expérience professionnelle en Belgique. En Argentine, j'étais professeur de portugais. J'ai également travaillé comme assistante administrative pour une association française dans mon pays. La formation m'a permis de sortir de l'isolement dans lequel je suis restée pendant plusieurs années. Elle m'a permis d'aller vers l'extérieur. Le concept qui a le plus marqué mon esprit est celui de positionnement métier. C'est une expression que j'aime beaucoup. La formation nous aide à sortir du doute et à mettre les stratégies en place pour concrétiser notre projet professionnel.

¹ Pour plus d'informations : www.cdmnamur.be

² Mise en situation professionnelle

Intervention de CDC au PPLI¹



Dominique Vanden Bergh et Nadia El Halfi

Le projet FLE, entre valorisation des compétences et ISP en lien avec la Validation des Compétences et a fait de ce dispositif, à travers une formation FLE, un outil d'insertion socioprofessionnelle et, plus largement, un outil d'intégration.

D'abord, nous avons intitulé notre projet « FLE, entre valorisation des compétences et ISP » pour faire référence à ce qui nous semble le plus important dans ce type de projet, à savoir aider les personnes à donner de la valeur à leurs compétences, via une formation FLE, dans

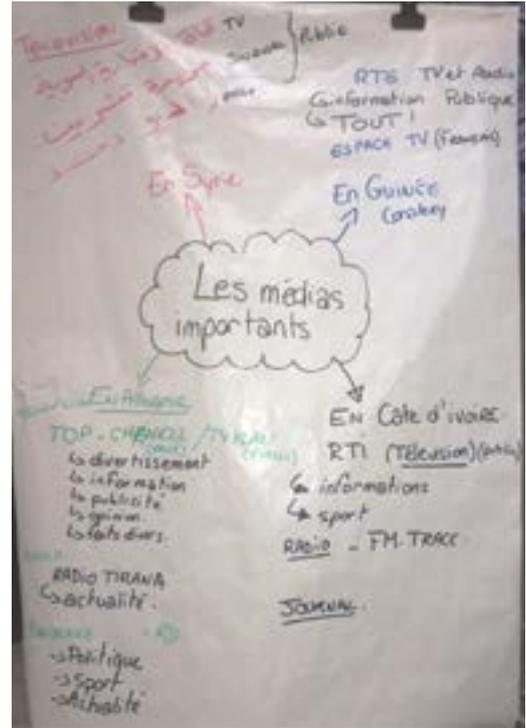
un but d'intégration. Ce projet a trouvé son aboutissement lors de la Plénière du PPLI.

Suite à cette expérience réussie et enthousiasmante, CDC a voulu poursuivre dans cette voie et continuer à proposer une offre de formation en FLP. Ma devise, c'est « Ma passion, mon métier ». C'est ce que j'essaie de transmettre à mon groupe. Je travaille beaucoup le positionnement métier, l'orientation, la recherche de formation, les techniques de recherche emploi, la confiance en soi... Tout en faisant du FLE.

Pour conclure, je dirais que Carrefour des Cultures refuse catégoriquement un FLE pour le FLE. Pour nous, le FLE doit constituer, plus que jamais, une passerelle vers l'intégration citoyenne et collective.

Nadia El Halfi

¹ Plan provincial et local d'intégration



Atelier : Expression en radio

Une rencontre avec l'autre...en français !



Xhevdet Noka, membre du groupe FLECI et Thomas Gilson, animateur web-multimédia à Média Animation

L'objectif de ce projet a été une production audio; un choix porteur qui a permis aux apprenants de dépasser la peur de parler, d'oser aller à la rencontre de l'autre, et de s'exprimer librement.

Réaliser une entrevue est une

activité de création où l'apprenant conçoit son entrevue en fonction de ses capacités langagières du moment. Il pourra poser des questions simples ou plus élaborées, étayera son discours à la mesure de ses aptitudes. Nous avons choisi

d'interviewer des apprenants d'un autre groupe de FLE. Un choix qui a permis à chacun de sortir du cocon protecteur de la classe en restant dans un milieu sécurisant pour oser interagir avec l'autre en français. Une rencontre avec l'autre... en français !

Dépasser ses peurs

Le micro fait encore peur, source de craintes, source de dépassement de soi, tant pour les apprenants débutants que les apprenants expérimentés. Il s'agit de travailler la répétition de ce message oral, avec ou sans support écrit, selon les besoins et les possibilités de chacun. L'enregistrement ayant pour avantage de pouvoir s'écouter, se réécouter et d'être observateur de soi-même dans sa progression.

Ressources

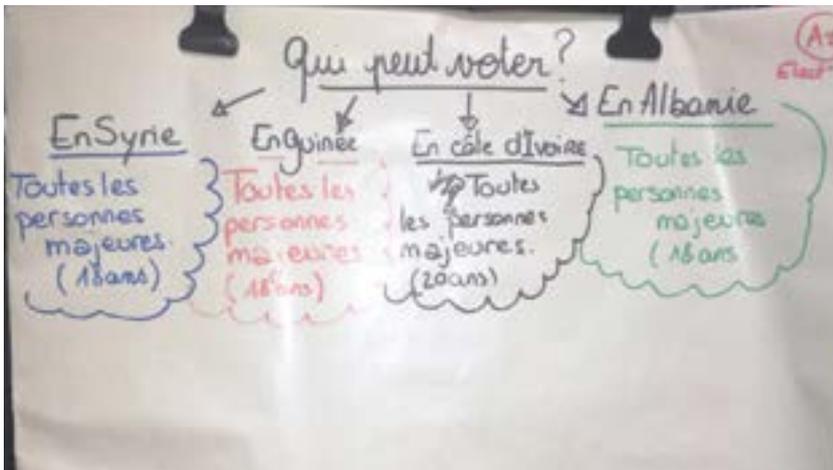
- Interview d'Abdoulaye par Mansour - Thème musique et culture
- Interview de Mansour par Abdoulaye - Thème nucléaire

Virginie Pawlak

L'ÉCHÉANCE ÉLECTORALE

FLECI PREND RENDEZ-VOUS

Introduire les élections avec des locuteurs débutants



Production du groupe A2.

La politique belge peut être difficile à comprendre pour les Belges eux-mêmes. C'est également un enjeu de taille de sensibiliser les apprenants débutants à ce sujet complexe où pour certains, le visage et le nom du bourgmestre étaient des inconnues.

Pour le groupe, aborder les élections s'est fait autour du support des affiches électorales, observer le nom des partis, faire des liens avec des équivalents politiques dans son pays d'origine, observer les différentes couleurs qui représentent les partis, nous avons également analysé les différents slogans portés par chacune des couleurs politiques, dans un souci constant de neutralité.

Cette double élection du mois d'octobre a été le moyen d'éclaircir la différence entre la commune de Namur et la province de Namur. Un moyen d'aborder les différentes compétences de chacun, de savoir pour quelles élections les ressortissants étrangers ont le droit de voter.

Aux Urnes Citoyens, une autre manière de participer



Rafael Perez, membre du groupe FLECI

J'ai trouvé la rencontre-débat avec les politiques et les médias, lors de l'événement de CDC « Aux Urnes Citoyens », très intéressante et j'encourage toujours des initiatives de ce genre: cela

rassemble les citoyens autour d'un débat commun et cet espace donne l'opportunité, à tous les citoyens, de s'adresser directement aux politiciens et aux medias. Nous avons pu poser des questions sur nos centres d'intérêt et avoir des avis.

Le citoyen a des droits et des obligations face à la société dans laquelle il évolue : il a le droit de participer à l'évolution de la société mais aussi, pour moi, le devoir de rendre cette participation active.

Le vote est une représentation de nos droits politiques et civiques. Le vote est l'illustration, la démonstration de la démocratie. Le vote est très important, il est l'expression du citoyen. C'est une façon d'exprimer notre avis sur les gouvernements et d'influencer sur les décisions qui y sont prises : avec le vote, je peux approuver ou désapprouver la gestion de la société que fait le gouvernement. C'est pour cela que je considère que voter est très important.

Le vote est une représentation de nos droits politiques et civiques. Le vote est l'illustration, la démonstration de la démocratie. Le vote est très important, il est l'expression du citoyen.

À mon avis, le vote pour les étrangers, peu importe le pays d'accueil dans lequel ils évoluent, est d'abord un droit et un devoir. Ensuite, cela peut être un honneur, et une reconnaissance d'être ainsi reconnu comme un citoyen qui vit et participe dans la société.

A priori, l'intérêt des élections doit être identique, que l'on soit en Belgique (mon pays d'accueil) ou au Venezuela (mon pays d'origine). Mais en réalité, ce n'est pas le cas.

Le Venezuela était un pays démocratique qui donnait l'exemple en Amérique latine. Aujourd'hui, cette démocratie est menacée par le régime de Nicolás Maduro. Les élections sont truquées, le vote n'est pas respecté et les opposants sont incarcérés, ils risquent souvent même leur vie et mettent en danger la sécurité de la famille. C'est

pour cela que beaucoup de personnes s'abstiennent de participer aux élections. C'est triste mais c'est une réalité.

En Belgique, la situation est différente car on respecte le vote et l'intégrité des citoyens est garantie. D'après ce que j'ai vu, les élections en Belgique se sont passées dans l'ordre et l'impartialité.

Pourtant, la démocratie n'est pas parfaite : tout le monde ne participe pas au processus démocratique.

Selon moi, tous les citoyens du monde doivent participer aux élections mais aussi dans toutes les manifestations qui peuvent améliorer la société où ils évoluent. Cette doctrine devrait être universelle.

Rafael Perez

Interpellations...

SIRARPI



J'habite à Namur depuis 7 ans et j'ai constaté que le centre-ville se désertifie au fil du temps. Je sais qu'il y a un projet pour construire un centre commercial au centre de Namur. Ce projet ne risque-t-il pas d'empirer les choses ? Ne vaudrait-il pas mieux construire un centre commercial aux alentours de la ville ?

YOUSSEF

Je suis en Belgique depuis 7 ans. À chaque période d'élections, on voit des visages sur des affiches, on entend des voix dans les médias. Malgré mes recherches personnelles, il m'est difficile de comprendre les rôles respectifs des élus provinciaux et communaux. Comment améliorer l'accès à l'information dans ce domaine ?

ADRIANA

Résidente namuroise depuis 7 ans, je suis active dans ma recherche d'emploi et mon parcours d'intégration. J'ai appris fortuitement, après des années et malgré mes recherches personnelles, qu'il existait une Cellule Migrants au Forem. Comment faciliter l'accès à l'information pour éviter ces aberrations ? Est-ce que la création d'une plateforme d'accueil au niveau communal pourrait être envisagée ?

ANAHIT

On constate que les logements sont très chers. Nous avons voulu acquérir un bien, avec l'aide du Fonds Social du Logement mais, avec un seul enfant à charge, nous ne pouvons bénéficier des avantages. Est-il envisageable d'élargir les conditions d'accès pour permettre à plus de citoyens de devenir propriétaires ?

INSSAF



Sur les listes des politiques, on retrouve parfois des visages et noms « étrangers ». Quelle est l'implication des personnes d'origine étrangère dans les élections, que ce soit dans la représentation politique ou parmi les électeurs ? Comment favoriser cette implication ?

QUAND L'ÉTYMOLOGIE S'INVITE EN FLE !

À l'origine, l'étymologie est l'étude de la vraie signification d'un mot. Aujourd'hui, on la voit communément comme l'étude de l'origine des mots. Dans les lignes qui suivent, nous allons examiner les potentialités offertes par le recours à l'étymologie en didactique du FLE.

Lors d'une séance de formation en Français Langue Professionnelle¹, j'ai été amenée à expliquer la différence entre travail « domestique » et travail « à domicile ». Les apprenants constatent que les deux mots sont de la « même famille ». Je profite de leur observation pour leur confirmer qu'il s'agit de la famille du latin et retrace brièvement l'historique de cette langue. Je donne l'étymologie des deux termes « domestique » et « domicile » : domus, qui veut dire maison. À ce moment, les Arméniens ont une réaction vive et nous apprennent qu'en arménien, maison se dit *dom*. C'est que l'histoire des peuples et de leurs langues fait que les racines grecques et latines peuvent se retrouver dans des langues étrangères. À ce moment, on peut dire que le recours à l'étymologie aide à mieux comprendre et mémoriser les mots grâce à la possibilité de créer des passerelles entre le français et sa langue maternelle.



« *Dilexi Domine Decorem Domus Tuae* »²

Le recours à l'étymologie aide à mieux comprendre et mémoriser les mots grâce à la possibilité de créer des passerelles entre le français et sa langue maternelle.

En outre, l'étymologie permet d'expliquer le vocabulaire en analysant les mots. Par exemple, toujours en Français Langue Professionnelle, pour expliquer le terme « bénévole », je recours à l'analyse des deux racines latines « bene » et « volens ». La racine « bene » est largement reconnue et renvoie à *bien* ; pour « volens », je fais le rapprochement avec des mots connus comme *vouloir*, *volonté*.

Nous finissons par conclure que le bénévole est celui qui « veut bien ».

Nous pouvons donc confirmer la pertinence de recourir à l'étymologie car le retour au grec et au latin renforce le sentiment de sécurité linguistique chez les apprenants.

En plus, la compréhension de la signification profonde des mots procure à l'apprenant un sentiment de joie incontestable, ce qui maintient leur motivation et répond dès lors à un souci d'efficacité puisque le processus d'apprentissage est accéléré.

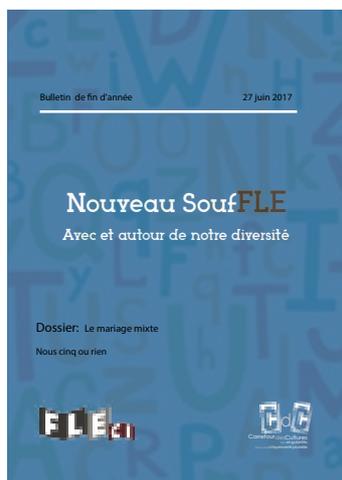
Enfin, cette approche va de pair avec la philosophie des formations de Carrefour des Cultures où l'apprenant est l'acteur de son apprentissage et où le formateur trouve son émancipation dans la construction de savoirs nouveaux se nourrissant de l'altérité.

Nadia El Halfi

¹ S'interroger préalablement sur le type de public susceptible de tirer profit de l'étymologie est essentiel.

² « Seigneur, j'ai aimé la splendeur de votre maison. »

Déjà paru...



Nouveau Souffle n°1
Juin 2017



Nouveau Souffle n°2
Janvier 2018



Nouveau Souffle n°3
Juin 2018

Ces précédentes revues sont disponibles sur notre site internet :
www.carrefourdescultures.org

Une idée ? Une question ?
Une remarque ?

Faites le nous savoir par mail info@carrefourdescultures.org
Ou par téléphone : 081/41.27.51



UN ESPACE DE RÉFLEXION CONTINUE ENTRE
LES APPRENANTS ET LES FORMATEURS POUR OFFRIR
À L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE UN MOUVEMENT
ET UNE DYNAMIQUE INTERNE QUI INVITENT LES
CURIOSITÉS À S'EXPRIMER, LA CONNAISSANCE
À SE DÉVELOPPER ET L'ALTÉRITÉ À PRENDRE
PLACE DANS NOS IMAGINAIRES ET CONSCIENCES.

UNE TRIBUNE QUI ASSOCIE APPRENANTS, EXPERTS ET
PERSONNES RESSOURCES POUR RELIRE L'INTÉGRATION, LA
DIVERSITÉ ET LE BIEN-ÊTRE COLLECTIF DANS DES STYLES
ET HUMEURS NOURRIS PAR LES MULTIPLES FACETTES DE
LA SOCIÉTÉ, EN LIANT SES SINGULARITÉS À SON PLURIEL.



Renseignements :
Avenue Cardinal Mercier, 40
5000 Namur
info@carrefourdescultures.org
081/41.27.51



Avec le soutien de

